

**SOMMAIRE DES TRAVAUX :**

- PAYSAGE ET DÉBARCADÈRE
- RESTAURATION DE L'HÔTEL DE VILLE D'ORIGINE
- RÉFECTION DES FONDATIONS ET DE LA GALERIE
- AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT À L'ARRIÈRE
- RÉFECTION GÉNÉRALE DE LA TOITURE
- RÉFECTION GÉNÉRALE DES INTÉRIEURS



CONDITION ACTUELLE - ANNEXE



CONDITION ACTUELLE - FAÇADE PRINCIPALE



AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION PROJETÉE



AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION PROJETÉE - FAÇADE SUD

# AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

20410 Rue Lakeshore, Baie-d'Urfé, QC H9X 1P7

## ÉMIS POUR COORDINATION PLANS ET DEVIS 50%

**Liste des dessins:**

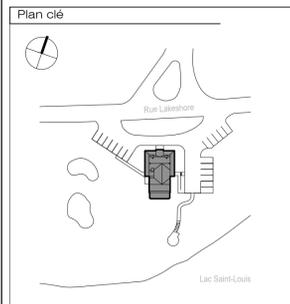
**ARCHITECTURE :**

- A-000 PAGE FRONTISPICE
- A-050 PLAN D'IMPLANTATION - EXISTANT ET DÉMOLITION
- A-051 PLAN D'IMPLANTATION - CONSTRUCTION
- A-100 PLANS DU SOUS-SOL - DÉMOLITION
- A-101 PLANS DU REZ-DE-CHAUSSEE - DÉMOLITION
- A-102 PLANS DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION
- A-103 PLANS DE TOITURE - DÉMOLITION
- A-110 PLANS DU SOUS-SOL - CONSTRUCTION
- A-111 PLANS DU REZ-DE-CHAUSSEE - CONSTRUCTION
- A-112 PLANS DE L'ÉTAGE - CONSTRUCTION
- A-113 PLANS DE TOITURE - CONSTRUCTION
- A-150 PLAN DE PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSEE - DÉMOLITION
- A-151 PLAN DE PLAFOND DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION
- A-160 PLAN DE PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSEE - CONSTRUCTION
- A-161 PLAN DE PLAFOND DE L'ÉTAGE - CONSTRUCTION

- A-200 ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION
- A-201 ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION
- A-210 ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION
- A-211 ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION
- A-250 TABLEAU DES FENÊTRES ET PORTES EXTÉRIEURS
- A-300 COUPES GÉNÉRALES - DÉMOLITION
- A-310 COUPES GÉNÉRALES - CONSTRUCTION
- A-350 ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES - CONSTRUCTION
- A-351 ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES - CONSTRUCTION
- A-352 ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES - CONSTRUCTION
- A-400 DÉTAILS
- A-401 DÉTAILS
- A-402 DÉTAILS
- A-500 COMPOSITIONS TYPIQUES ET TABLEAUX
- A-600 TABLEAU DE PORTES ET FINIS

**STRUCTURE :**

- S-000 À VENIR
- MÉCANIQUE :
- M-000 À VENIR
- ÉLECTRIQUE :
- E-000 À VENIR



No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION**

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Riv. Architectes  
1450, rue City-Chamblain, suite 200,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 861-0132  
Télécopieur: (514) 861-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXP  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PAGE FRONTISPICE

**Échelle**

**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

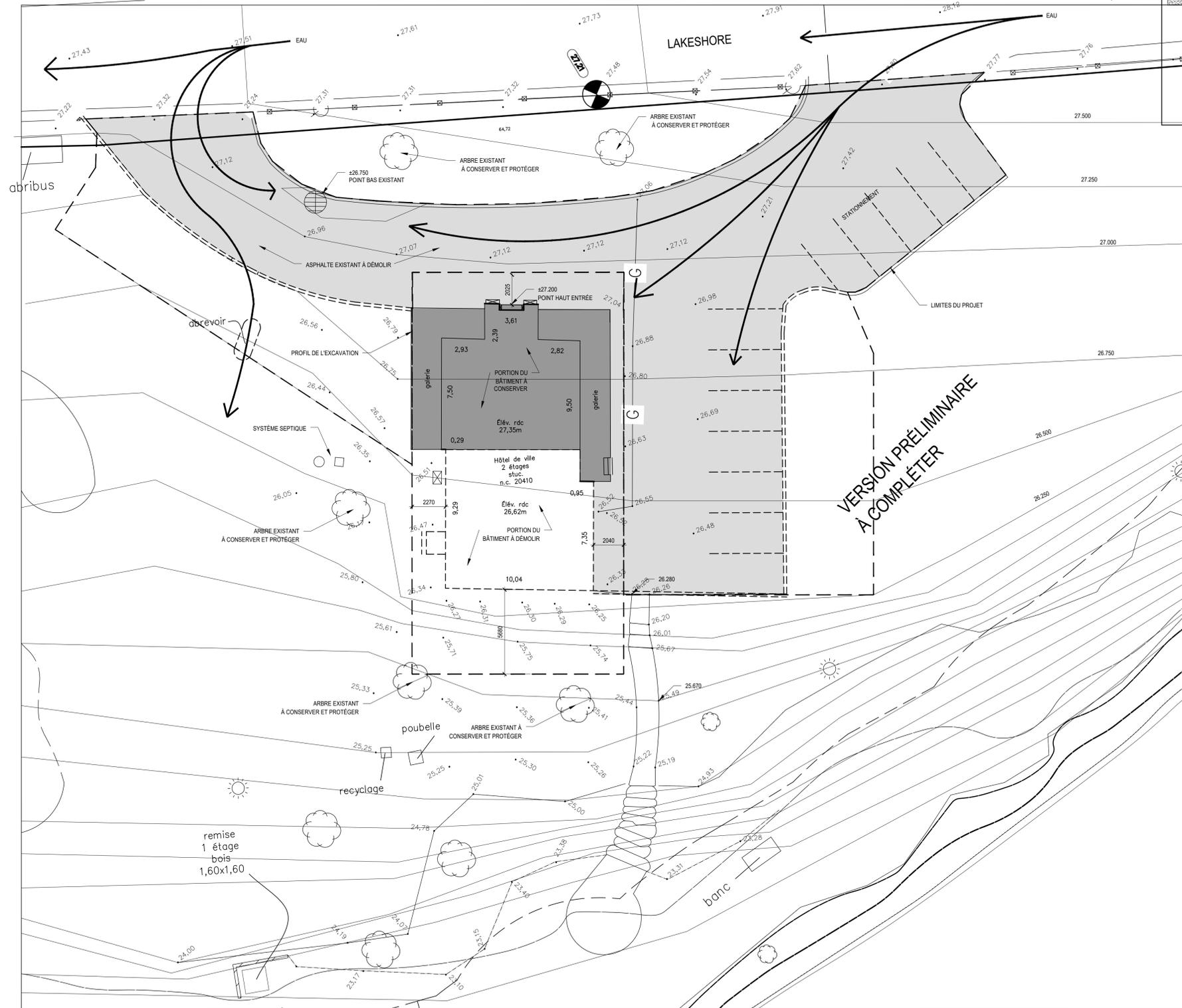
**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
a000 - page titre.dwg

**Dessin no.**  
**A-000**

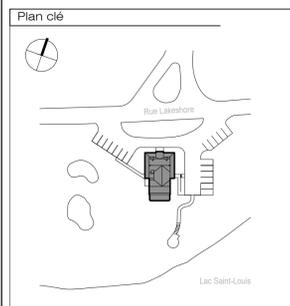
RÉGLEMENTATION		
URBANISME		
AIRE DE CONSTRUCTION	0,25 MAXIMUM	CONFORME
MARGE DE RECUL	AVANT	12,5 m
	LATÉRALE	7,5 m
	ARRIÈRE	7,5 m
HAUTEUR	MINIMUM	4 m
	MAXIMUM	9 m
	NOMBRE D'ÉTAGES	2 ÉTAGES
CRUE CENTENNALE	ANGLE DE 16° À PARTIR DE 3,20 m DE HAUT	CONFORME
	NIVEAU 23,20	

LÉGENDE	
	LIGNE DE LOT
	FEUILLU EXISTANT
	CONIFÈRE EXISTANT



VERSION PRÉLIMINAIRE  
À COMPLÉTER

03 PLAN D'ARPENTAGE - EXISTANT  
1:300



**NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
A	2021.05.10	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Sceau

Cliant  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Riv. Architectes  
1450, rue City-Charlevoix, suite 200,  
Montreal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
PLAN D'IMPLANTATION  
SITUATION EXISTANTE ET  
DÉMOLITION

Échelle

Dessiné par  
CG - LC - MK

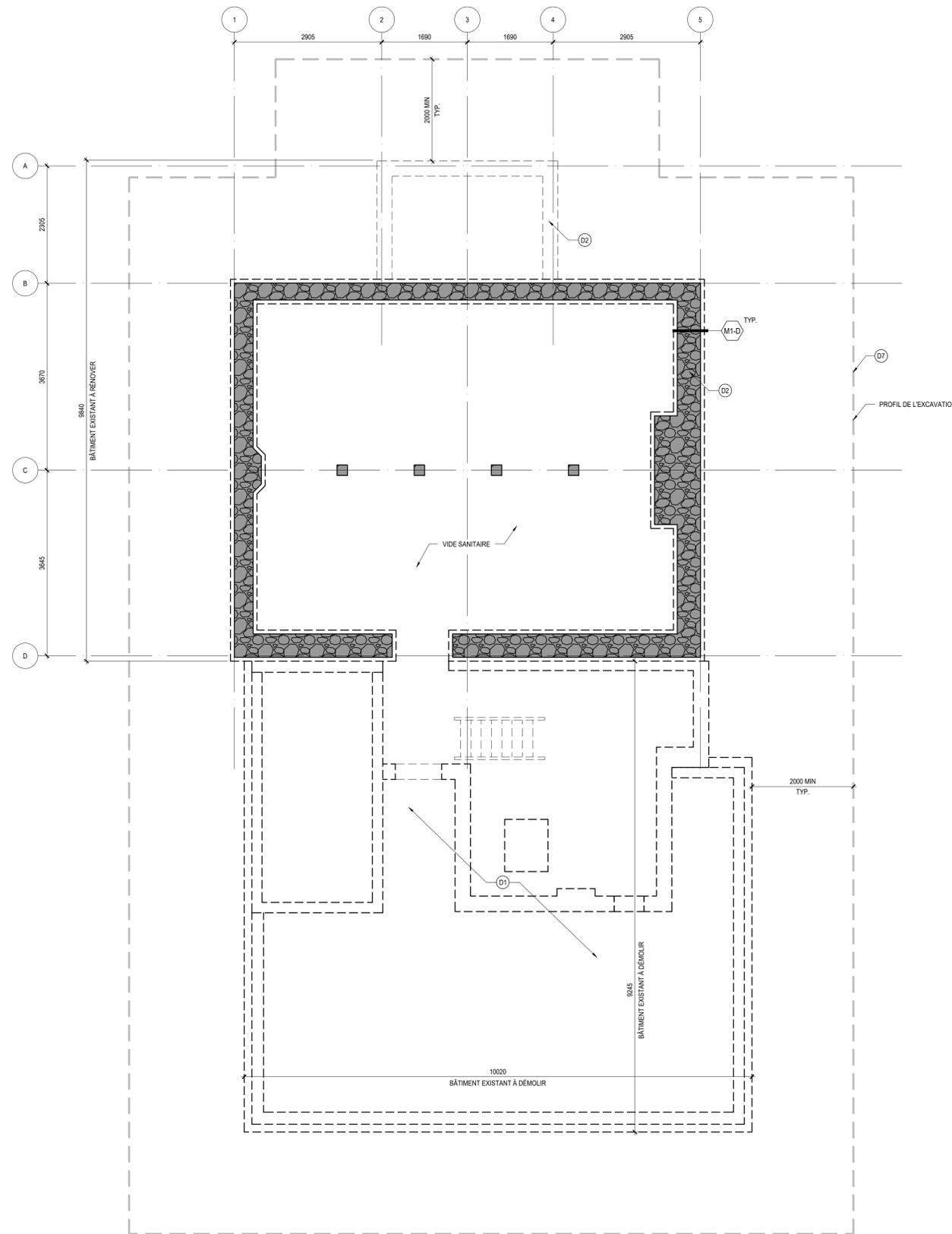
Vérifié par

Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a050 - implantation.dwg

Dessin no.  
**A-050**





01 PLAN SOUS-SOL - EXISTANT / DÉMOLITION  
1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme **démanteler** indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Élément à démolir
- Élément existant à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- ⊗ Moellons
- ▤ Plancher en céramique
- ▥ Plancher en bois franc
- ▦ Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

- D1) **Éléments à démolir avec soin et par étapes.**  
Se référer aux compositions typ.
- D2) **Éléments à conserver en place.**  
Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3) **Éléments à démolir pour restauration.**  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.  
Voir détails.
- D8) **Éléments à démolir en vue d'une réinstallation tel quel:**  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1-D) **Excavation au pourtour des fondations:**  
Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation.  
Démanteler le plancher de la galerie.  
Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.
- M3-V) **Revêtement extérieur à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- T1-A) **Revêtement intérieur à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- C2-B) **Cloison intérieure à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- F1-D) **Plancher de la galerie à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- F2-D) **Plancher du mezzanine à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- F3-D) **Plancher de l'étage à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- S1-A) **Soiffe extérieur à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- P2-D) **Plafond du RDC à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- T1-D) **Tolure en bardeaux d'asphalte:**  
Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

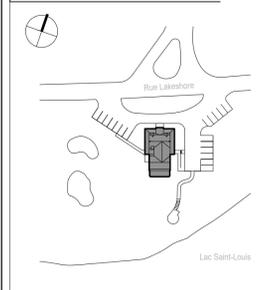
**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR:**
- M1) **Repointement du mur de fondation:**  
Repointier les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de rebord.  
Nettoyer toute trace d'isolant gris.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de repointement: 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) **Restauration de la cheminée:**  
Repointier les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de rebord.  
Nouveaux joints.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de repointement: 100% de la cheminée.
  - M3) **Nouveaux crâpis:**  
Voir compositions typ.  
Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris: 10%.
  - R1) **Éléments de bois à restaurer et à conserver:**  
Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux.  
Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière.  
Éléments en bois des moulures extérieures  
saler / dégraser en profondeur.  
Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte.  
Remplacement prévu: 30% des pièces.
  - B2) **Nouvel élément en bois:**  
xx.
  - F) **Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres:**  
Voir tableaux des fenêtres.  
Voir détails typ.
  - T) **Nouvelle tubure:**  
Voir compositions typ.
  - P) **Nouveau plancher:**  
Voir compositions typ.
  - S1) **Nouveau soiffe:**  
Voir compositions typ.
  - P2) **Nouveau plafond:**  
Voir compositions typ.
  - S3) **Ravalois du plafond, partie ancienne:**  
Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) **Nouvelle portion de bâtiment:**  
Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

**Plan clé**



NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

No	Date	Description	Init

**Scéau**

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Chenilères, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PLANS - DÉMOLITION

**Échelle**

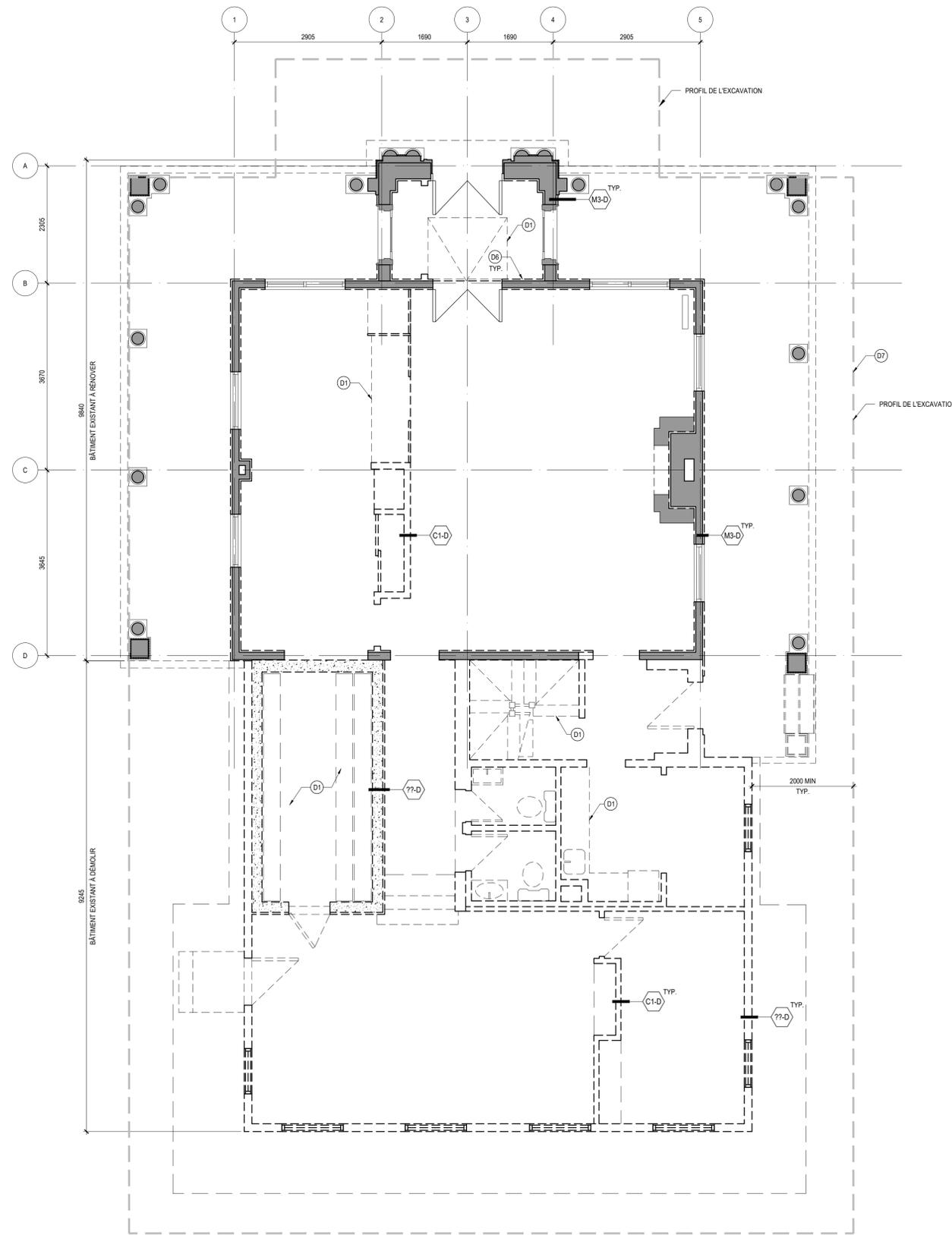
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
s100 - plans démolition.dwg

**Dessin no.**  
**A-100**



02 PLAN RDC - EXISTANT / DÉMOLITION  
1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme **démanteler** indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démonter
- Éléments existants à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- ▤ Moellons
- ▥ Plancher en céramique
- ▧ Plancher en bois franc
- ▩ Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

- D1** Éléments à démonter avec soin et par étapes. Se référer aux compositions typ.
- D2** Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3** Éléments à démonter pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D8** Éléments à démonter en vue d'une réinstallation tel quel. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M14** Excavation au pourtour des fondations. Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.
- M3** Revêtement extérieur à démonter. Voir compositions typ.
- M4** Revêtement intérieur à démonter. Voir compositions typ.
- C1-D** Cloison intérieure à démonter. Voir compositions typ.
- P1-D** Plancher de la galerie à démonter. Voir compositions typ.
- P2-D** Plancher du me-de-chaussée à démonter. Voir compositions typ.
- P3-D** Plancher de l'étage à démonter. Voir compositions typ.
- S1-D** Sofite extérieure à démonter. Voir compositions typ.
- S2-D** Plafond du RDC à démonter. Voir compositions typ.
- T1-D** Tollure en bardeaux d'asphalte. Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

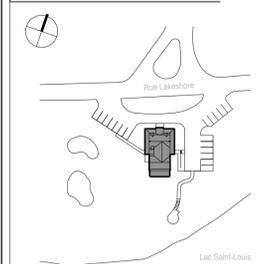
**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR:**
- M1** Rejoindement du mur de fondation. Rejoindre les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur. nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejoindement: 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2** Restauration de la cheminée. Rejoindre les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur. Nouveaux joints. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejoindement: 100% de la cheminée.
  - M3** Nouveau crépi. Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris: 10%.
  - B1** Éléments de bois à restaurer et à conserver. Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois des moulures extérieures sabler / dégraser en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu: 30% des pièces.
  - B2** Nouveau élément en bois. xx.
  - F** Fenêtre à restaurer et nouvelles lendres. Voir tableaux des lendres. Voir détails typ.
  - T** Nouvelle tubure. Voir compositions typ.
  - P** Nouveau plancher. Voir compositions typ.
  - S1** Nouveau soffite. Voir compositions typ.
  - S2** Nouveau plafond. Voir compositions typ.
  - S3** Bardeaux du plafond, partie ancienne. Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N** Nouvelle portion de bâtiment. Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

**Plan clé**



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
B	2021.05.20	ÉMISSION RÉVISION	M.K.
A	2021.08.20	ÉMISSION APPROBATION	C.G.

**Scéau**

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Ste-Marie, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 861-0132  
Télécopieur: (514) 861-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PLANS - DÉMOLITION

**Échelle**

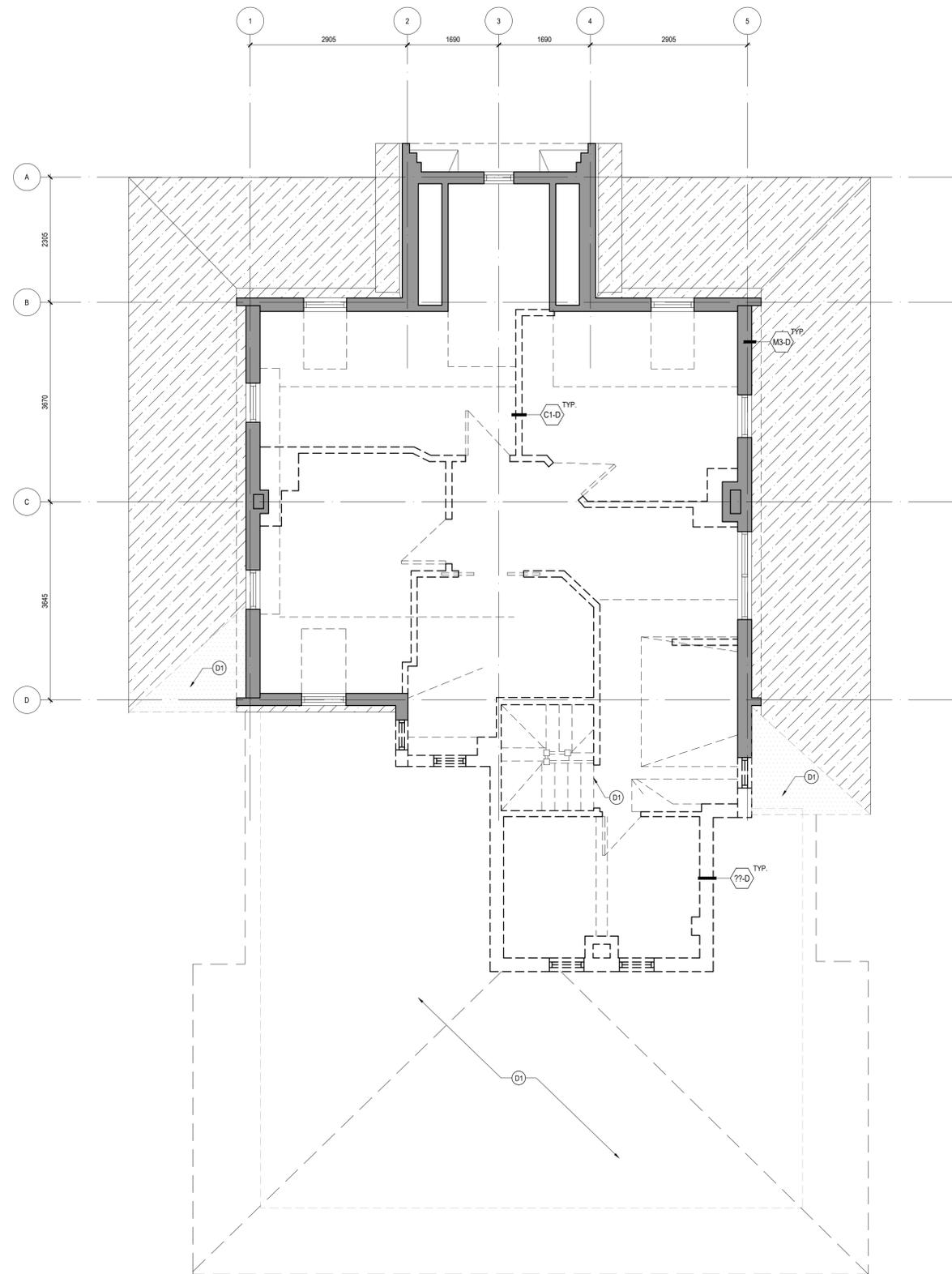
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
s100 - plans démolition.dwg

**Dessin no.**  
**A-101**



D1 PLAN ÉTAGE - EXISTANT / DÉMOLITION  
1/50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme **démanteler** indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démonter
- ▨ Éléments existants à conserver
- ▨ Item au plafond
- ▨ Cloison
- ▨ Plafond, mur en gypse
- ▨ Zone de nettoyage ponctuel
- ▨ Moellons
- ▨ Plancher en cimentique
- ▨ Plancher en bois franc
- ▨ Plancher en tapis

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

- D1 Éléments à démonter avec soin et par étapes. Se référer aux compositions typ.
- D2 Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3 Éléments à démonter pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D8 Éléments à démonter en vue d'une réinstallation tel quel. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M14 Excavation au pourtour des fondations. Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.
- M19 Revêtement extérieur à démonter. Voir compositions typ.
- C14 Revêtement intérieur à démonter. Voir compositions typ.
- C24 Cloison intérieure à démonter. Voir compositions typ.
- P14 Plancher de la galerie à démonter. Voir compositions typ.
- P24 Plancher du rez-de-chaussée à démonter. Voir compositions typ.
- P34 Plancher de l'étage à démonter. Voir compositions typ.
- S14 Sofite extérieure à démonter. Voir compositions typ.
- S24 Plafond du RDC à démonter. Voir compositions typ.
- T14 Toluure en bardeaux d'asphalte. Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

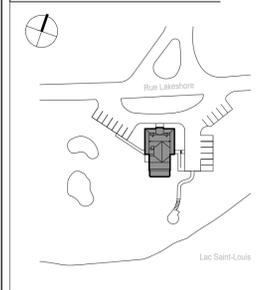
**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR:**
- M1 Rejoignement du mur de fondation. Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur. Nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejointement: 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2 Restauration de la cheminée. Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur. Nouveaux joints. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejointement: 100% de la cheminée.
  - M3 Nouveau crépi. Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris: 10%.
  - B1 Éléments de bois à restaurer et à conserver. Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois des moulures extérieures sauter / décaler en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu: 30% des pièces.
  - B2 Nouveau élément en bois. xx.
  - F Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres. Voir tableaux des fenêtres. Voir détails typ.
  - T Nouvelle tubure. Voir compositions typ.
  - P Nouveau plancher. Voir compositions typ.
  - S1 Nouveau soffite. Voir compositions typ.
  - S2 Nouveau plafond. Voir compositions typ.
  - S3 Ravalement du plafond, partie ancienne. Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N Nouvelle portion de bâtiment. Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

**Plan clé**



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
B	2021.05.20	ÉMISSION RÉVISION	M.S.
A	2021.08.20	ÉMISSION RÉVISION	C.G.

**Scéau**

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Ste-Marie, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PLANS - DÉMOLITION

**Échelle**

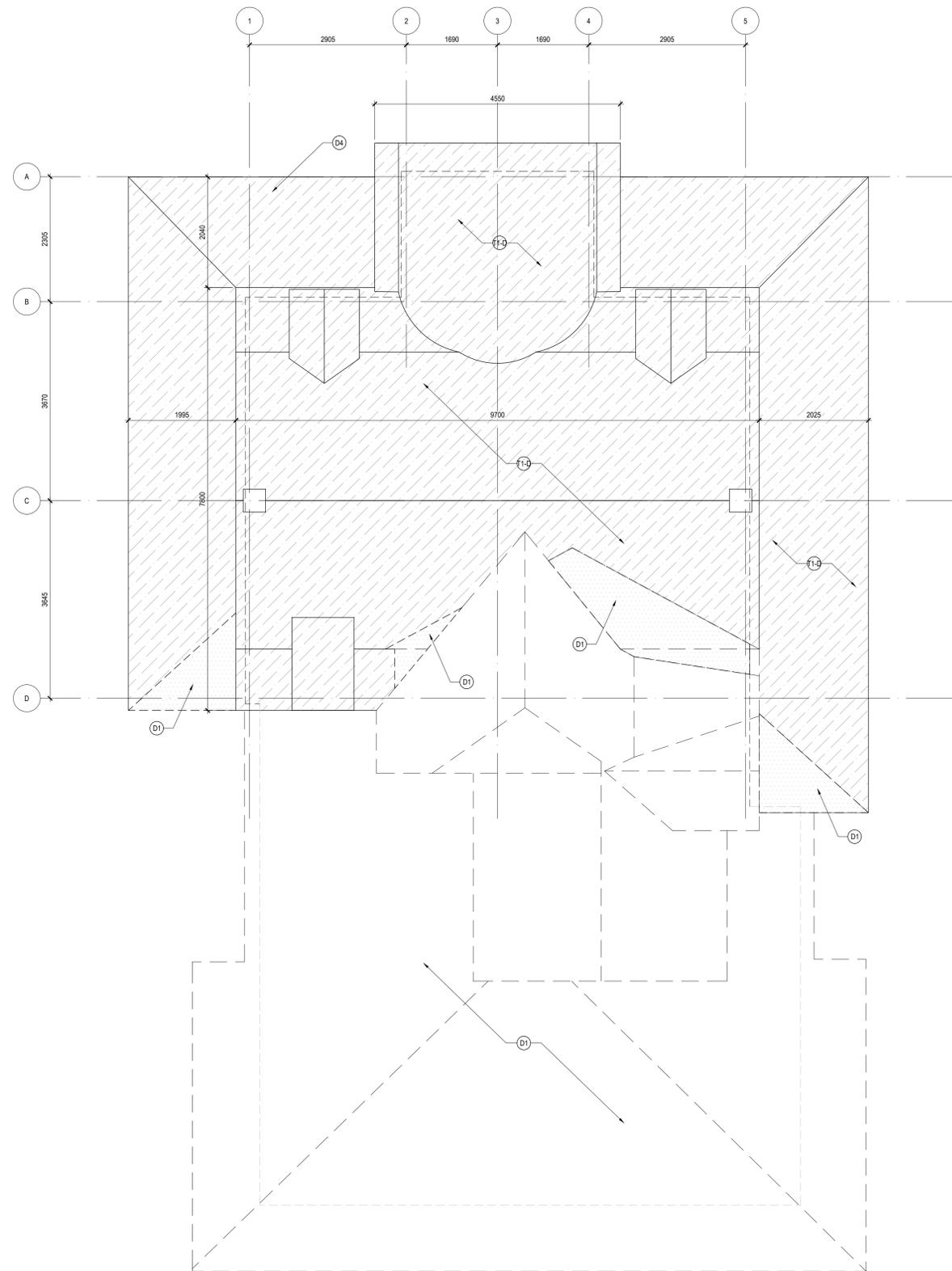
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
s100 - plans démolition.dwg

**Dessin no.**  
**A-102**



02 PLAN DE TOITURE - EXISTANT / DÉMOLITION  
1/50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme **démanteler** indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Élément à démonter
- Élément existant à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- ▨ Moellons
- ▨ Plancher en céramique
- ▨ Plancher en bois franc
- ▨ Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

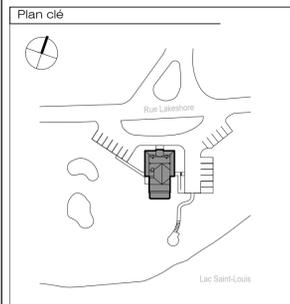
- D1** Éléments à **démanteler** avec soin et par étapes. Se référer aux compositions typ.
- D2** Éléments à **conserver en place**. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3** Éléments à **démanteler pour restauration**. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D4** Éléments à **démanteler en vue d'une réinstallation tel quel**. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1** Excavation au pourtour des fondations : Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.
- M2** Revêtement extérieur à **démanteler**. Voir compositions typ.
- M3** Revêtement intérieur à **démanteler**. Voir compositions typ.
- C1** Cloison intérieure à **démanteler**. Voir compositions typ.
- C2** Cloison intérieure à **démanteler**. Voir compositions typ.
- P1** Plancher de la galerie à **démanteler**. Voir compositions typ.
- P2** Plancher du me-de-chaussée à **démanteler**. Voir compositions typ.
- P3** Plancher de l'étage à **démanteler**. Voir compositions typ.
- S1** Sofite extérieure à **démanteler**. Voir compositions typ.
- S2** Plafond du RDC à **démanteler**. Voir compositions typ.
- T1** Toluire en bardeaux d'asphalte. Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR :**
- M1** Rejoindement du mur de fondation : Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur. Nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejoindement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2** Restauration de la cheminée : Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur. Nouveaux joints. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejoindement : 100% de la cheminée.
  - M3** Nouveau crépi : Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris : 10%.
  - R1** Éléments de bois à restaurer et à conserver : Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois des moulures extérieures sauter / décaler en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - R2** Nouvel élément en bois : xx.
  - F** Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres : Voir tableaux des fenêtres. Voir détails typ.
  - T** Nouvelle toiture : Voir compositions typ.
  - P** Nouveau plancher : Voir compositions typ.
  - S1** Nouveau soffite : Voir compositions typ.
  - S2** Nouveau plafond : Voir compositions typ.
  - S3** Bardeaux du plafond, partie ancienne : Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N** Nouvelle portion de bâtiment : Voir plans, coupes, élévations et détails typ.



NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION

No	Date	Description	Init
B	2021.05.20	ÉMISSION RÉVISION	M.K.
A	2021.08.20	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**Client**

VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**

**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Ste-Marie, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone : (514) 861-0132  
Télécopieur : (514) 861-5774  
Courriel : studio@affleckdelariva.com

**Génie**

**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone : (514) 931-1080

**No du projet**

19-16

**Nom du projet**

AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**

PLANS - DÉMOLITION

**Échelle**

**Dessiné par**

CG - LC - MK

**Vérifié par**

-

**Date**

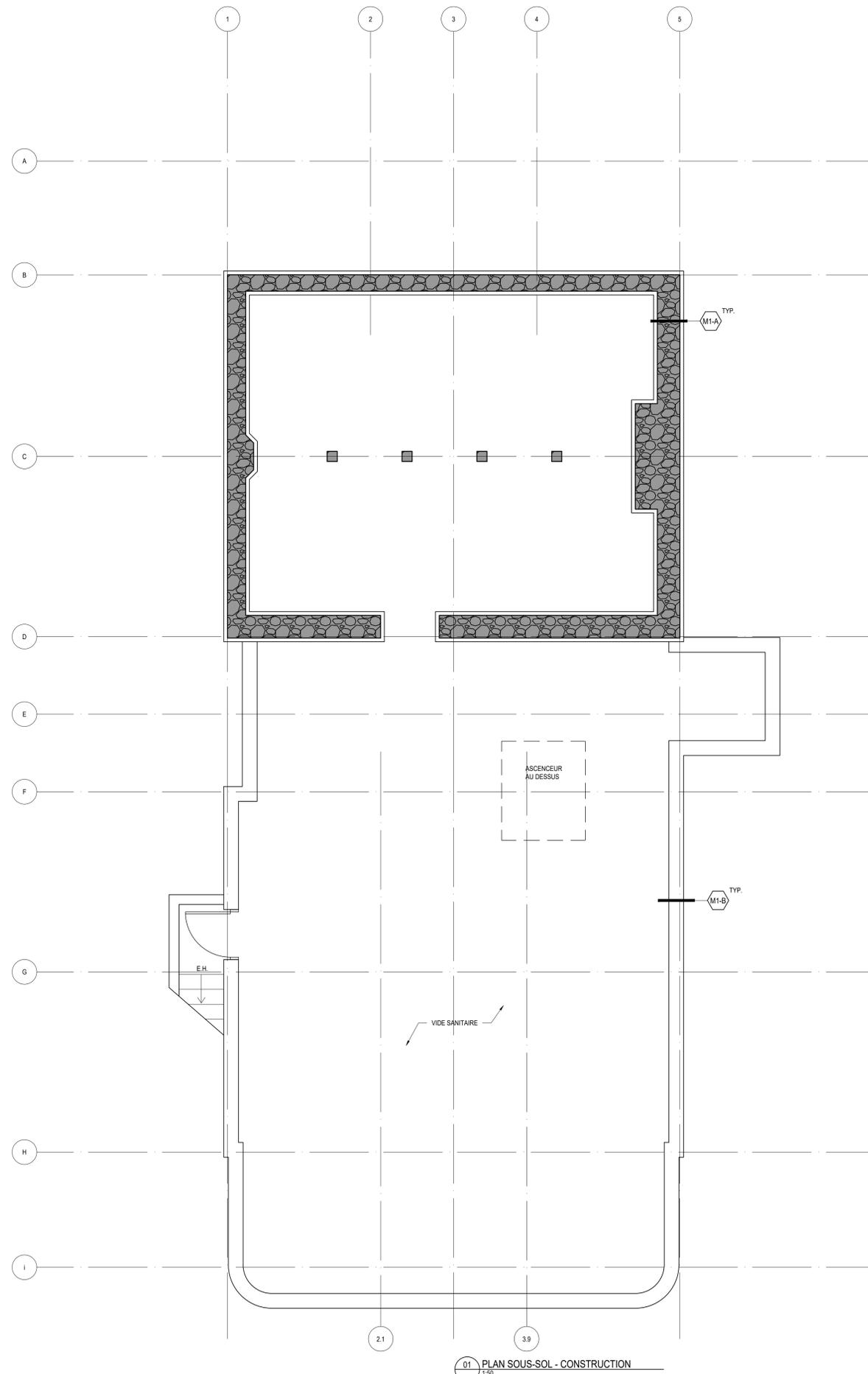
Friday, May 28, 2021

**Fichier**

s100 - plans démolition.dwg

**Dessin no.**

**A-103**



**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Élément à démonter
- Élément existant à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- ⊘ Moellons
- ▧ Plancher en céramique
- ▩ Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

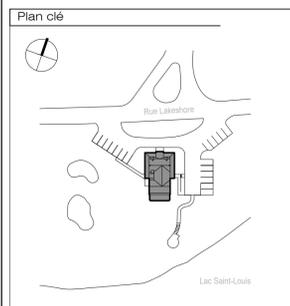
- D1) Éléments à démanteler avec soin et par étapes. Se référer aux compositions typ.
- D2) Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3) Éléments à démanteler pour restauration : Démanteler avec soin et par étapes. Entressorer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D8) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel : Démanteler avec soin et par étapes. Entressorer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1-A) Excavation au pourtour des fondations : Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.
- M3-V) Revêtement extérieur à démanteler : Voir compositions typ.
- T1-A) Revêtement intérieur à démanteler : Voir compositions typ.
- C2-B) Cloison intérieure à démanteler : Voir compositions typ.
- P1-D) Plancher de la galerie à démanteler : Voir compositions typ.
- P2-D) Plancher du me-de-chaussée à démanteler : Voir compositions typ.
- P3-D) Plancher de l'étage à démanteler : Voir compositions typ.
- S1-A) Sofite extérieure à démanteler : Voir compositions typ.
- S2-D) Plafond du RDC à démanteler : Voir compositions typ.
- T1-D) Toluire en bardeaux d'asphalte : Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR :**
- M1) Repeintement du mur de fondation : Repeintir les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de roufondeur. nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de repeintement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) Restauration de la cheminée : Repeintir les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de roufondeur. Nouveaux joints. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de repeintement : 100% de la cheminée.
  - M3) Nouveau crépi : Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris : 10%.
  - B1) Éléments de bois à restaurer et à conserver : Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois des moulures extérieures sabler / dégraser en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - B2) Nouvel élément en bois : xx.
  - F) Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres : Voir tableaux des fenêtres. Voir détails typ.
  - T) Nouvelle tubure : Voir compositions typ.
  - P) Nouveau plancher : Voir compositions typ.
  - S1) Nouveau soffite : Voir compositions typ.
  - S2) Nouveau plafond : Voir compositions typ.
  - S3) Ravalement du plafond, partie ancienne : Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) Nouvelle portion de bâtiment : Voir plans, coupes, élévations et détails typ.



NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION

**Scéau**

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**Client**

VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urffé, QC H8X 2E7

**Architecture**

**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Ste-Marie, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 861-0132  
Télécopieur: (514) 861-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**

**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**

19-16

**Nom du projet**

AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**

PLANS - CONSTRUCTION

**Échelle**

**Dessiné par**

CG - LC - MK

**Vérifié par**

**Date**

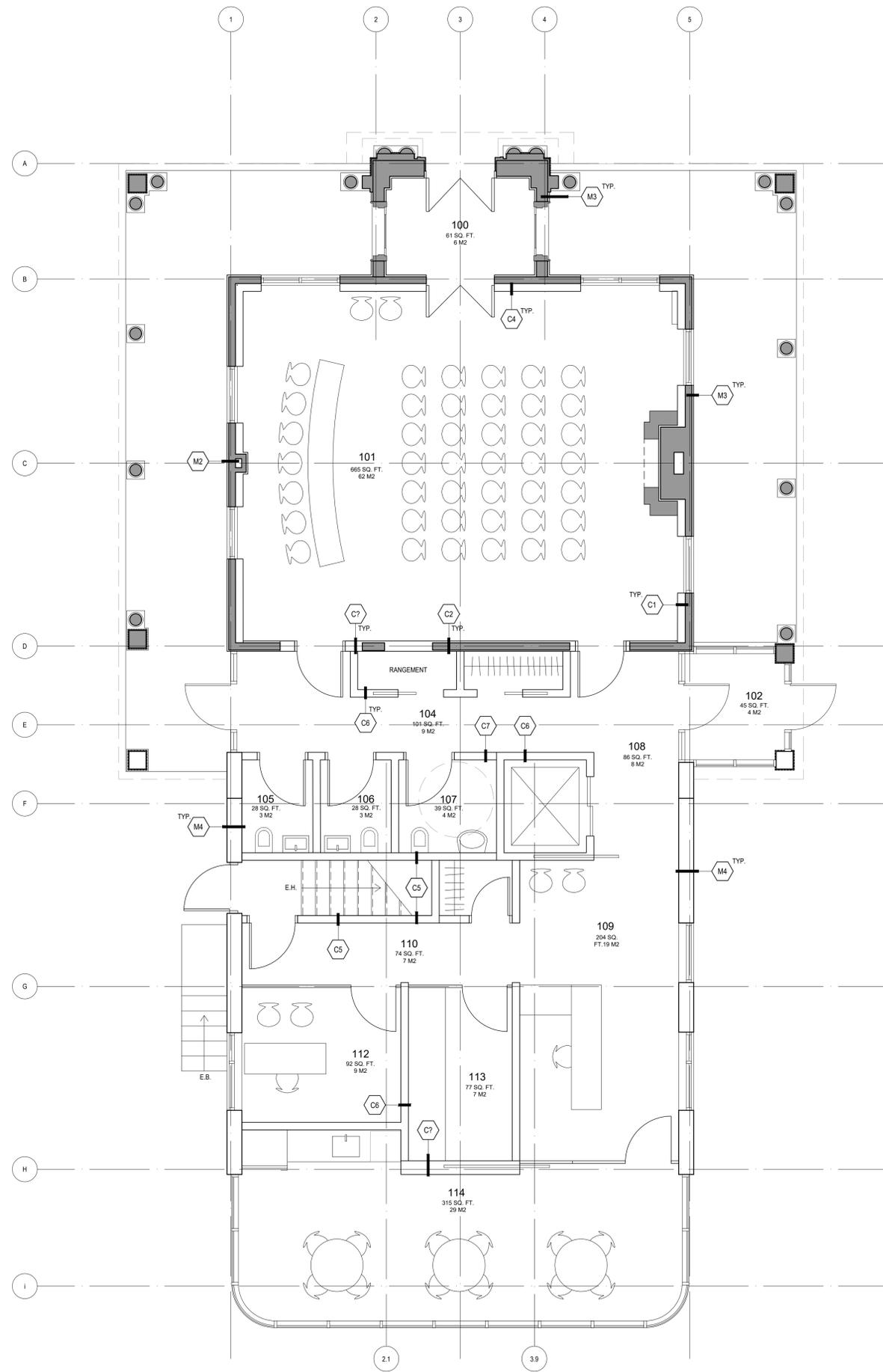
Friday, May 28, 2021

**Fichier**

a110 - plans construction.dwg

**Dessin no.**

**A-110**



02 PLAN RDC - CONSTRUCTION  
150

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démonter
- Éléments existant à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- ▤ Moellons
- ▥ Plancher en céramique
- ▧ Plancher en bois franc
- ▩ Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

- D1) Éléments à démanteler avec soin et par étapes. Se référer aux compositions typ.
- D2) Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3) Éléments à démanteler pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entresser avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D4) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel. Démanteler avec soin et par étapes. Entresser avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1-4) Excavation au pourtour des fondations : Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.
- M3-4) Revêtement extérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- M1-4) Revêtement intérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- C2-3) Cloison intérieure à démanteler. Voir compositions typ.
- P1-2) Plancher de la galerie à démanteler. Voir compositions typ.
- P2-3) Plancher du rez-de-chaussée à démanteler. Voir compositions typ.
- P1-3) Plancher de l'étage à démanteler. Voir compositions typ.
- S1-4) Sofite extérieure à démanteler. Voir compositions typ.
- P1-3) Plafond du RDC à démanteler. Voir compositions typ.
- T1-3) Toluire en bardeaux d'asphalte. Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

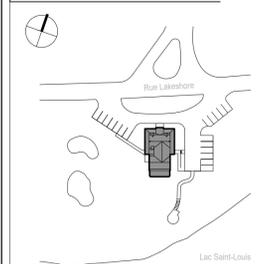
**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTERIEUR:**
- M1) Rejoignement du mur de fondation : Rejoindre les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur. nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejoignement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) Restauration de la cheminée : Rejoindre les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur. Nouveaux joints. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejoignement : 100% de la cheminée.
  - M3) Nouveau crépi : Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris : 10%.
  - B1) Éléments de bois à restaurer et à conserver : Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois des moulures extérieures sabler / dégraser en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - B2) Nouveau élément en bois : xx.
  - F) Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres : Voir tableaux des fenêtres. Voir détails typ.
  - T) Nouvelle toiture : Voir compositions typ.
  - P) Nouveau plancher : Voir compositions typ.
  - S1) Nouveau soffite : Voir compositions typ.
  - S2) Nouveau plafond : Voir compositions typ.
  - S3) Ravalement du plafond, partie ancienne : Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) Nouvelle portion de bâtiment : Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

**Plan clé**



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Scéau

Client  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Québec, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
PLANS - CONSTRUCTION

Échelle

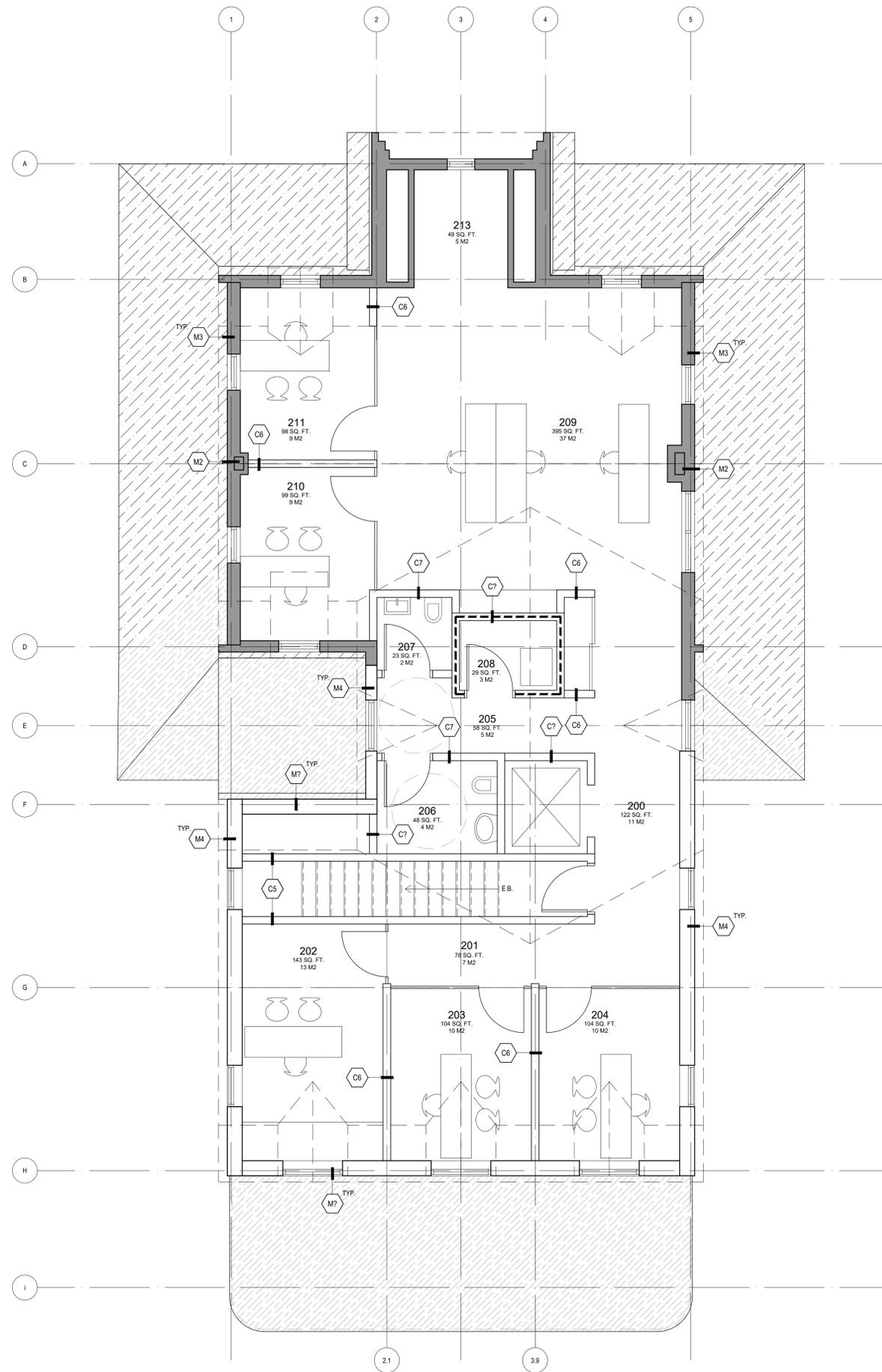
Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par  
-

Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a110 - plans construction.dwg

Dessin no.  
**A-111**



01 PLAN ÉTAGE - CONSTRUCTION

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels. Tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. Se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme **démanteler** indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démonter
- ▨ Éléments existants à conserver
- ▨ Item au plafond
- ▨ Cloison
- ▨ Plafond, mur en gypse
- ▨ Zone de nettoyage ponctuel
- ▨ Moellons
- ▨ Plancher en cimentique
- ▨ Plancher en bois franc
- ▨ Plancher en tapis

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

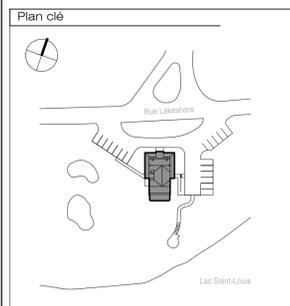
- D1) Éléments à démonter avec soin et par étapes. Se référer aux compositions typ.
- D2) Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3) Éléments à démonter pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D8) Éléments à démonter en vue d'une réinstallation tel quel. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1-3) Excavation au pourtour des fondations. Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.
- M4) Revêtement extérieur à démonter. Voir compositions typ.
- M1-8) Revêtement intérieur à démonter. Voir compositions typ.
- C2-3) Cloison intérieure à démonter. Voir compositions typ.
- P1-2) Plancher de la galerie à démonter. Voir compositions typ.
- P2-9) Plancher du rez-de-chaussée à démonter. Voir compositions typ.
- P3-3) Plancher de l'étage à démonter. Voir compositions typ.
- S1-8) Sofite extérieure à démonter. Voir compositions typ.
- P2-8) Plafond du RDC à démonter. Voir compositions typ.
- T1-2) Toluire en bardeaux d'asphalte. Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTERIEUR:**
- M1) Rejoignement du mur de fondation. Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de reboucher. Nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejointement: 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) Restauration de la cheminée. Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de reboucher. Nouveaux joints. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejointement: 100% de la cheminée.
  - M3) Nouveau crépi. Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris: 10%.
  - B1) Éléments de bois à restaurer et à conserver. Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois des moulures extérieures sauter / décaler en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu: 30% des pièces.
  - B2) Nouvel élément en bois. xx.
  - F) Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres. Voir tableaux des fenêtres. Voir détails typ.
  - T) Nouvelle tubure. Voir compositions typ.
  - P) Nouveau plancher. Voir compositions typ.
  - S1) Nouveau soffite. Voir compositions typ.
  - S2) Nouveau plafond. Voir compositions typ.
  - S3) Raccord du plafond, partie ancienne. Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) Nouvelle portion de bâtiment. Voir plans, coupes, élévations et détails typ.



NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Scoeur

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Québec, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2C8  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C9  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PLANS - CONSTRUCTION

**Échelle**

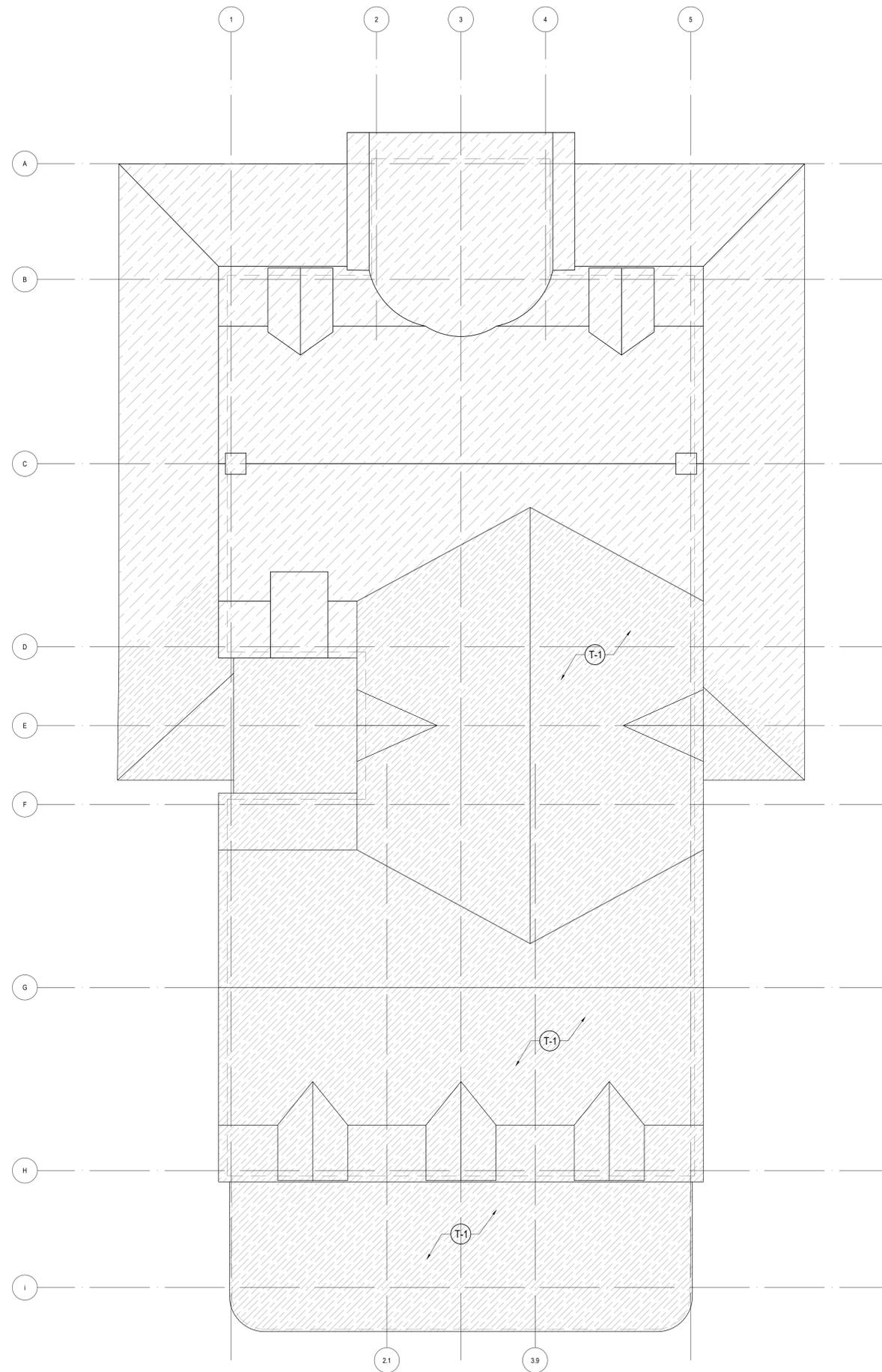
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**

**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
a110 - plans construction.dwg

**Dessin no.**  
**A-112**



02 PLAN DE TOITURE - CONSTRUCTION

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Élément à démonter
- Élément existant à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- ▤ Moellons
- ▧ Plancher en céramique
- ▩ Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

- D1) **Éléments à démanteler avec soin et par étapes.**  
Se référer aux compositions typ.
- D2) **Éléments à conserver en place.**  
Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3) **Éléments à démanteler pour restauration.**  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.  
Voir détails.
- D8) **Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel:**  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M14) **Excavation au pourtour des fondations:**  
Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation.  
Démanteler le plancher de la galerie.  
Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.
- M19) **Revêtement extérieur à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- T14) **Revêtement intérieur à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- C23) **Cloison intérieure à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- P10) **Plancher de la galerie à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- P20) **Plancher du mezzanine à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- P14) **Plancher de l'étage à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- S14) **Soiffe extérieur à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- S24) **Plafond du RDC à démanteler:**  
Voir compositions typ.
- T14) **Tolure en bardeaux d'asphalte:**  
Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

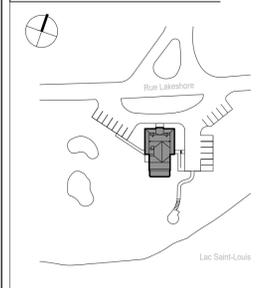
**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR:**
- M1) **Repointement du mur de fondation:**  
Repointier les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur.  
nettoyer toute trace d'isolant gris.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de repointement: 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) **Restauration de la cheminée:**  
Repointier les joints couverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur.  
Nouveaux joints.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de repointement: 100% de la cheminée.
  - M3) **Nouveau crépi:**  
Voir compositions typ.  
Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris: 10%.
  - B1) **Éléments de bois à restaurer et à conserver:**  
Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux.  
Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière.  
Éléments en bois des moulures extérieures  
sabler / dégraser en profondeur.  
Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte.  
Remplacement prévu: 30% des pièces.
  - B2) **Nouvel élément en bois:**  
xx.
  - F) **Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres:**  
Voir tableaux des fenêtres.  
Voir détails typ.
  - T) **Nouvelle tubure:**  
Voir compositions typ.
  - P) **Nouveau plancher:**  
Voir compositions typ.
  - S1) **Nouveau soiffe:**  
Voir compositions typ.
  - S2) **Nouveau plafond:**  
Voir compositions typ.
  - S3) **Ravaloir du plafond, partie ancienne:**  
Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) **Nouvelle portion de bâtiment:**  
Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

**Plan clé**



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**Scéau**

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Chenilères, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 861-0132  
Télécopieur: (514) 861-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PLANS - CONSTRUCTION

**Échelle**

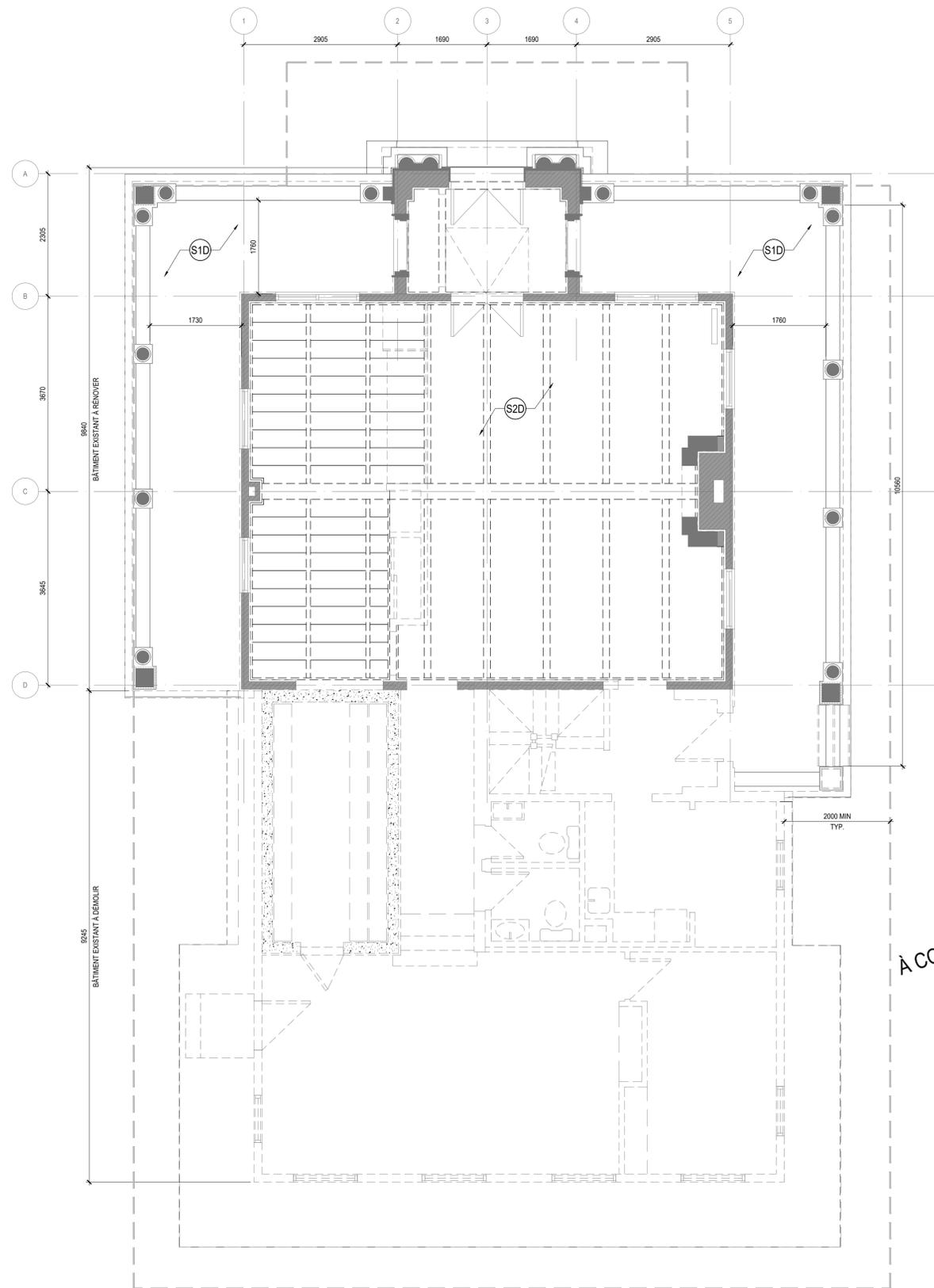
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
a110 - plans construction.dwg

**Dessin no.**  
**A-113**



01 PLAN DE PLAFOND RDC - EXISTANT / DÉMOLITION  
A150 / 1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler, indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Élément à démolir
- ▒ Élément existant à conserver
- ▒ Plafond, mur en gypse
- ▒ Zone de nettoyage ponctuel
- ▒ Moellons
- ▒ Plancher en céramique
- ▒ Plancher en bois franc
- ▒ Plancher en tapis
- Item au plafond
- ▒ Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

- D1) **Éléments à démanteler avec soin et par étapes.**  
Se référer aux compositions typ.
- D2) **Éléments à conserver en place.**  
Conservé et protégé pendant les travaux.
- D3) **Éléments à démanteler pour restauration.**  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.  
Voir détails.
- D8) **Éléments à démanteler, en vue d'une réinstallation tel que :**  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M10) **Excavation au pourtour des fondations :**  
Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation.  
Démanteler le plancher de la galerie.  
Maintenir les colonnes et la toiture de la galerie.
- M15) **Revêtement extérieur à démanteler :**  
Voir compositions typ.
- M16) **Revêtement intérieur à démanteler :**  
Voir compositions typ.
- M20) **Cloison intérieure à démanteler :**  
Voir compositions typ.
- F10) **Plancher de la galerie à démanteler :**  
Voir compositions typ.
- F20) **Plancher du rez-de-chaussée à démanteler :**  
Voir compositions typ.
- F30) **Plancher de l'étage à démanteler :**  
Voir compositions typ.
- F10) **Soiffe extérieur à démanteler :**  
Voir compositions typ.
- S20) **Plafond du RDC à démanteler :**  
Voir compositions typ.
- F10) **Tolure en bardeaux d'asphalte :**  
Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

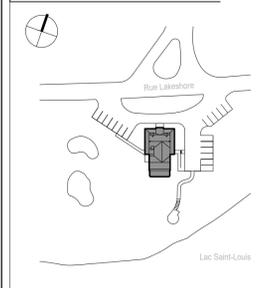
**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR :**
- M1) **Repointement du mur de fondation :**  
Repointez les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur.  
Nettoyer toute trace d'isolant giclé.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de repointement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) **Restauration de la cheminée :**  
Repointez les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de refouleur.  
Nouveaux soins.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de repointement : 100% de la cheminée.
  - M3) **Nouveau crépi :**  
Voir compositions typ.  
Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris : 10%.
  - M1) **Éléments de bois à restaurer et à conserver :**  
Protéger les moutures de bois existantes pendant les travaux.  
Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière.  
Éléments en bois des moutures extérieures  
saler / décapier en profondeur.  
Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte.  
Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - R2) **Nouveau élément en bois :**  
xx
  - F) **Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres :**  
Voir tableau des fenêtres.  
Voir détails typ.
  - T) **Nouvelle tolure :**  
Voir compositions typ.
  - P) **Nouveau plancher :**  
Voir compositions typ.
  - S1) **Nouveau soiffe :**  
Voir compositions typ.
  - S2) **Nouveau plafond :**  
Voir compositions typ.
  - S3) **Rapatriage du plafond, partie ancienne :**  
Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) **Nouvelle paroi de bâtiment :**  
Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

**Plan clé**



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**Scéau**

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Chenilères, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone : (514) 861-0132  
Télécopieur : (514) 861-5774  
Courriel : studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone : (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PLANS DE PLAFOND R-D-C -  
EXISTANT / DÉMOLITION

**Échelle**

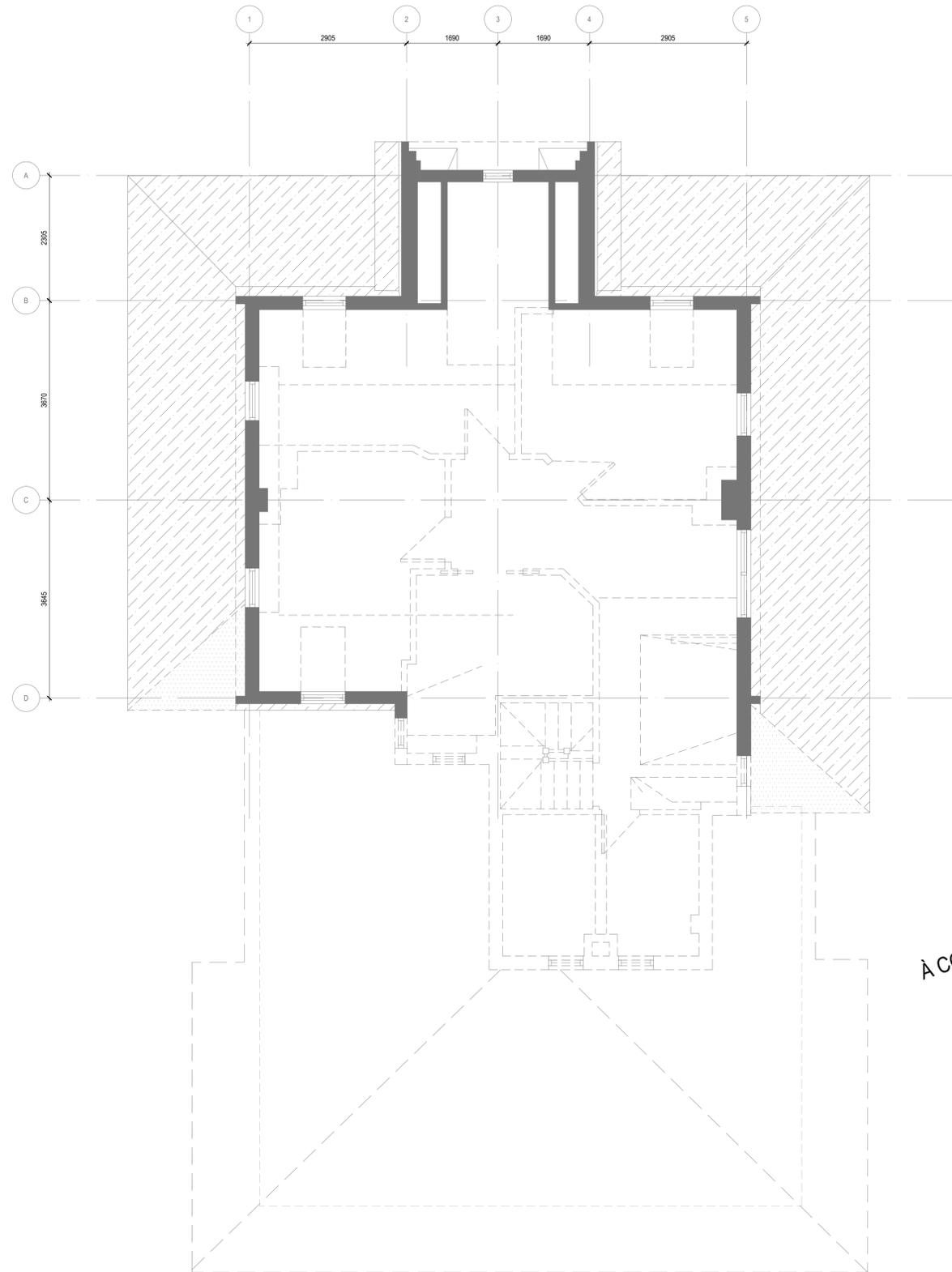
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
a150 - plafonds démolition.dwg

**Dessin no.**  
**A-150**



À COMPLÉTER

01 PLAN DE PLAFOND ÉTAGE - EXISTANT / DÉMOLITION  
A151 1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants. En cas de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes in situ à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels; tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être incluses à la portée des travaux. Se référer au devis pour les descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme **démanteler** indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

---

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

—	Élément à démonter	—	Item au plafond
■	Élément existant à conserver	□	Cloison
▨	Plafond, mur en gypse		
▩	Zone de nettoyage ponctuel		
▧	Moellons		
▦	Plancher en céramique		
▥	Plancher en bois franc		
▤	Plancher en tapis		

---

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

**D1** Éléments à démonter avec soin et par étapes.  
Se référer aux compositions typ.

**D2** Éléments à conserver en place.  
Conserver et protéger pendant les travaux.

**D3** Éléments à démonter pour restauration.  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.  
Voir détails.

**D6** Éléments à démonter en vue d'une réinstallation tel quel.  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.

**M1** Excavation au pourtour des fondations :  
Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation.  
Démanteler le plancher de la galerie.  
Maintenir les colonnes et la tubure de la galerie.

**M2** Revêtement extérieur à démonter :  
Voir compositions typ.

**M3** Revêtement intérieur à démonter :  
Voir compositions typ.

**C2** Cloison intérieure à démonter :  
Voir compositions typ.

**F1** Plancher de la galerie à démonter :  
Voir compositions typ.

**P2** Plancher de rez-de-chaussée à démonter :  
Voir compositions typ.

**F3** Plancher de l'étage à démonter :  
Voir compositions typ.

**S1** Sofite extérieure à démonter :  
Voir compositions typ.

**S2** Plafond du RDC à démonter :  
Voir compositions typ.

**T1** Toluure en bardeaux d'asphalte :  
Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

---

**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

**EXTÉRIEUR :**

**M1** Rejoindement du mur de fondation :  
Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications au plan; minimum de 76 mm de renforteur.  
Nettoyer toute base d'ancrage grisé.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de rejointement : 100% du mur de fondation intérieure et extérieure.

**M2** Restauration de la cheminée :  
Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications au plan; minimum de 76 mm de renforteur.  
Nouveaux sains.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de rejointement : 100% de la cheminée.

**M3** Nouveau crépi :  
Voir compositions typ.  
Prévoir un remplissage des madriers en bois pouris : 10%.

**B1** Éléments de bois à restaurer et à conserver :  
Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux.  
Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arête.  
Éléments en bois des moulures extérieures sables / décaper en profondeur.  
Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte.  
Remplacement prévu : 30% des pièces.

**B2** Nouvel élément en bois :  
xx

**F** Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres :  
Voir tableau des fenêtres.  
Voir détails typ.

**T** Nouvelle toiture :  
Voir compositions typ.

**P** Nouveau plancher :  
Voir compositions typ.

**S1** Nouveau soffite :  
Voir compositions typ.

**S2** Nouveau plafond :  
Voir compositions typ.

**S3** Ripage du plafond, partie ancienne :  
Voir compositions typ.

---

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

**N** Nouvelle portion de bâtiment :  
Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

Plan clé

**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Scéau

Cient

VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture

**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Chamblin, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie

**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

No du projet

19-16

Nom du projet

AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin

PLANS DE PLAFOND ÉTAGE -  
EXISTANT / DÉMOLITION

Échelle

Dessiné par

CG - LC - MK

Vérfié par

-

Date

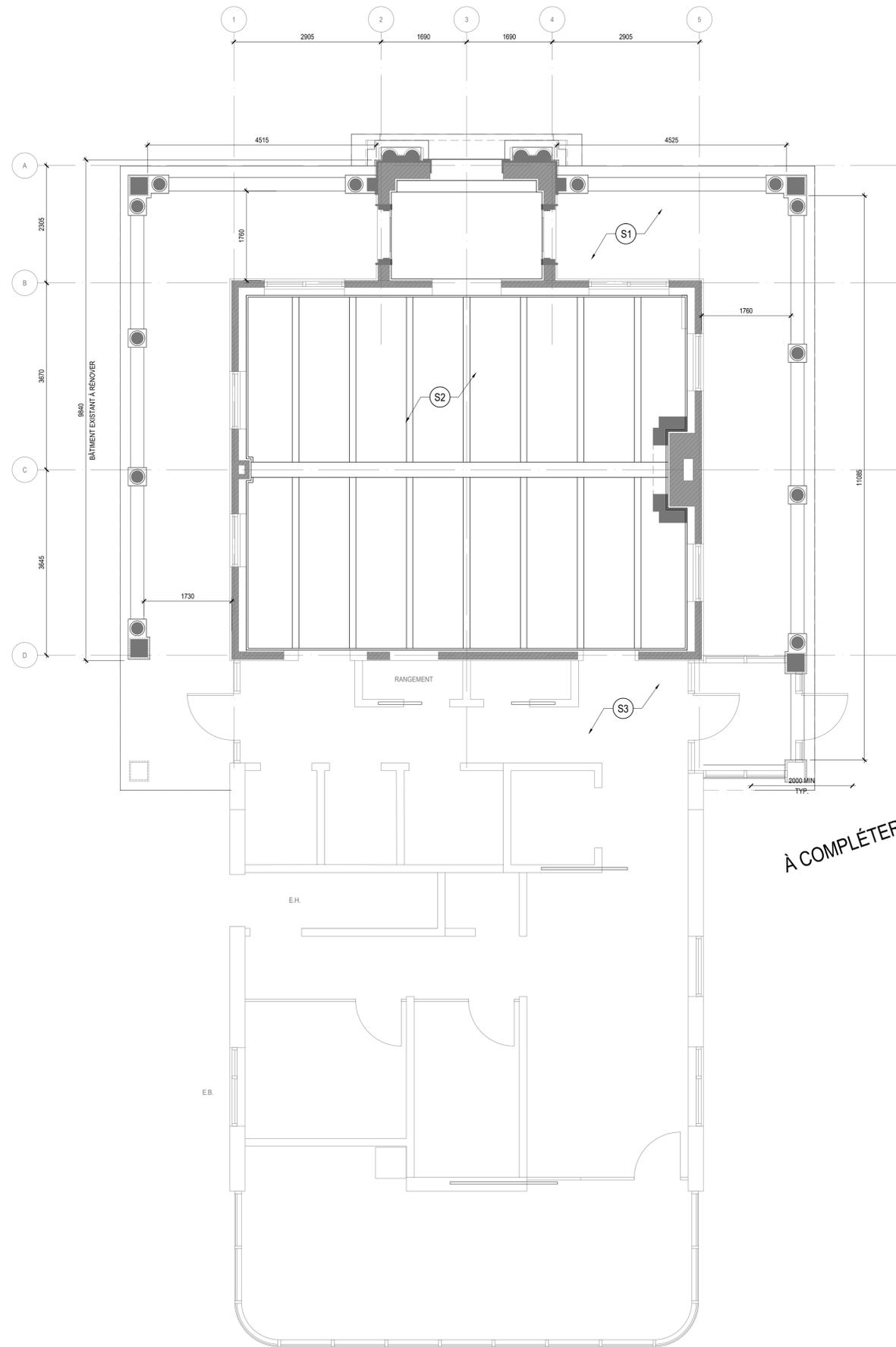
Friday, May 28, 2021

Fichier

a150 - plafonds démolition.dwg

Dessin no.

**A-151**



01 PLAN DE PLAFOND RDC - CONSTRUCTION  
A160 1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants. Lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

En outre, les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. Se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LEGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démolir
- Éléments existants à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Meubles
- ▨ Plancher en céramique
- ▧ Plancher en bois franc
- ▩ Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

- D1 Éléments à démanteler avec soin et par étapes. Se séler aux compositions typ.
- D2 Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3 Éléments à démanteler pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D6 Éléments à démanteler, en vue d'une réinstallation tel que : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M16 Excavation au pourtour des fondations : Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la toiture de la galerie.
- M30 Revêtement extérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- M36 Revêtement intérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- M38 Cloison intérieure à démanteler. Voir compositions typ.
- M13 Plancher de la galerie à démanteler. Voir compositions typ.
- M20 Plancher du rez-de-chaussée à démanteler. Voir compositions typ.
- M34 Plancher de l'étage à démanteler. Voir compositions typ.
- M18 Sofite extérieure à démanteler. Voir compositions typ.
- M28 Plafond du RDC à démanteler. Voir compositions typ.
- M14 Toluine en bardeaux d'asphalte. Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

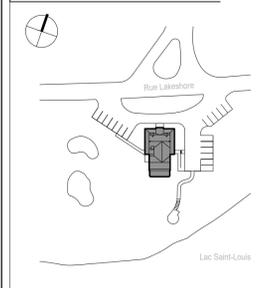
**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR :**
- M1 Rejoindement du mur de fondation : Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 76 mm de rebordure. Nettoyer toute trace d'ancien joint. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejointement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2 Restauration de la cheminée : Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 76 mm de rebordure. Nouveau soin. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejointement : 100% de la cheminée.
  - M3 Nouveau crépi : Voir compositions typ. Prévoir un remplissage des mardiers en bois points : 10%.
  - B1 Éléments de bois à restaurer et à conserver : Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arête. Éléments en bois des moulures extérieures sabler / décaper en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - B2 Nouvel élément en bois : xx
  - F Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres : Voir tableau des fenêtres. Voir détails typ.
  - T Nouvelle toiture : Voir compositions typ.
  - P Nouveau plancher : Voir compositions typ.
  - Nouveau soffite : Voir compositions typ.
  - S2 Nouveau plafond : Voir compositions typ.
  - S3 Réajustage du plafond, partie ancienne : Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N Nouvelle portion de bâtiment : Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

**Plan clé**



NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**Scéau**

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H8X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Chaudières, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PLANS DE PLAFOND R-D-C -  
CONSTRUCTION

**Échelle**

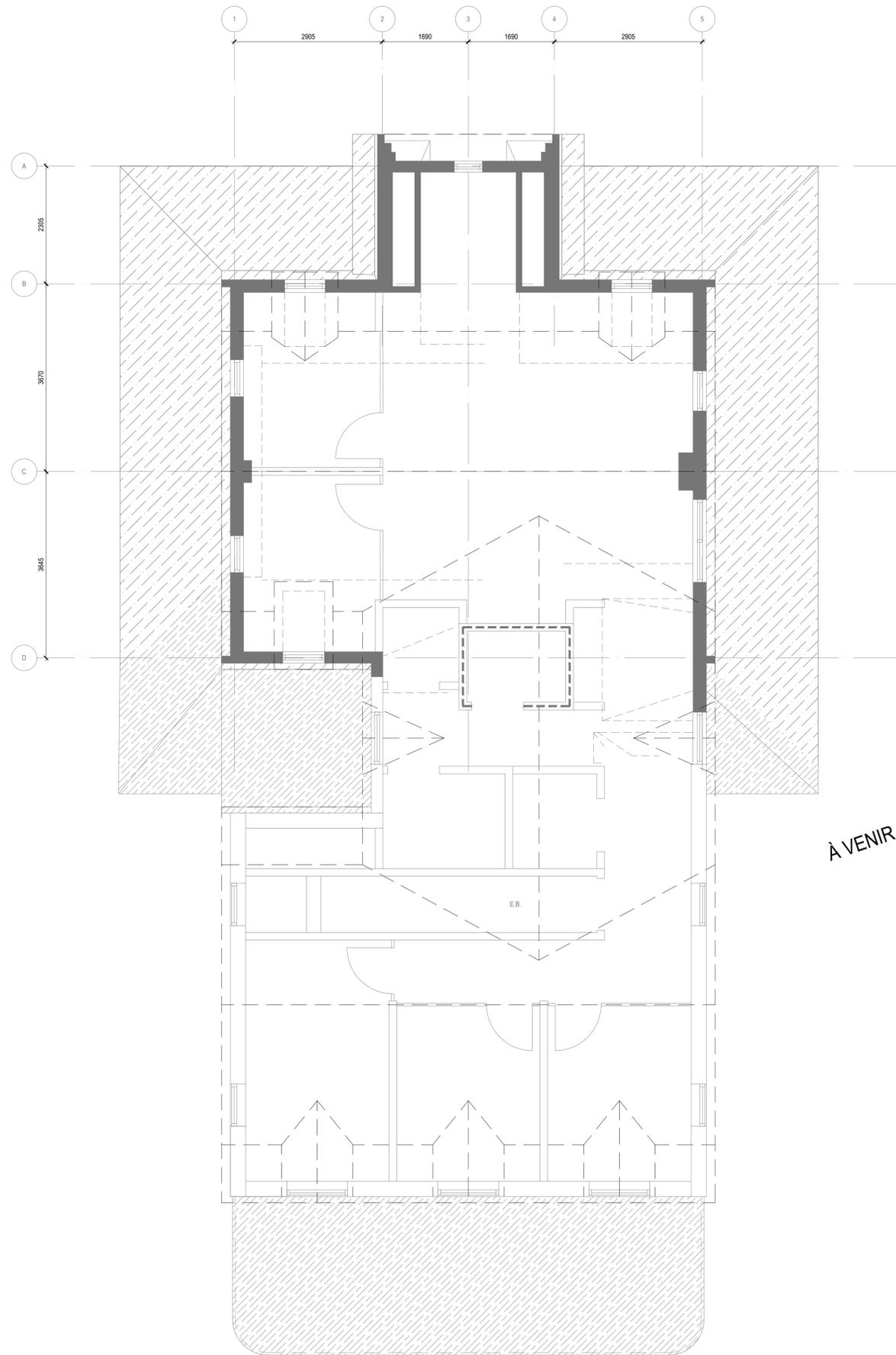
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
a160 - plafonds construction.dwg

**Dessin no.**  
**A-160**



01 PLAN DE PLAFOND ÉTAGE - CONSTRUCTION  
A161 1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux. Les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels. Tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. Se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démolir
- Éléments existants à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moulures
- ▤ Plancher en céramique
- ▥ Plancher en bois franc
- ▦ Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

- D1) Éléments à démanteler avec soin et par étapes. Se référer aux compositions typ.
- D2) Éléments à conserver ou place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3) Éléments à démanteler pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D6) Éléments à démanteler, en vue d'une réinstallation tel que : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- H1-6) Excavation au pourtour des fondations : Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la toiture de la galerie.
- H1-5) Revêtement extérieur à démanteler : Voir compositions typ.
- H1-4) Revêtement intérieur à démanteler : Voir compositions typ.
- C1-3) Cloison intérieure à démanteler : Voir compositions typ.
- F1-3) Plancher de la galerie à démanteler : Voir compositions typ.
- F2-3) Plancher du rez-de-chaussée à démanteler : Voir compositions typ.
- F3-3) Plancher de l'étage à démanteler : Voir compositions typ.
- S1-3) Sofite extérieure à démanteler : Voir compositions typ.
- S2-3) Plafond du RDC à démanteler : Voir compositions typ.
- T1-3) Toluire en bardeaux d'asphalte : Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

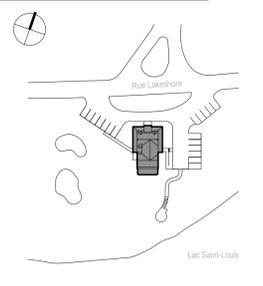
**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR :**
- M1) Rejointoiement du mur de fondation : Rejointoyer les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 70 mm de rebordure. Nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Superficie de rejointoiement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) Restauration de la cheminée : Rejointoyer les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 70 mm de rebordure. Nouveau sautoir. Voir le type de mortier spécifié au devis. Superficie de rejointoiement : 100% de la cheminée.
  - M3) Nouveau crépi : Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des madriers en bois pouris : 10%.
  - B1) Éléments de bois à restaurer et à conserver : Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arête. Éléments en bois des moulures extérieures sautoir : décaper en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - B2) Nouvel élément en bois : xx
  - F) Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres : Voir tableau des fenêtres. Voir détails typ.
  - T) Nouvelle toiture : Voir compositions typ.
  - P) Nouveau plancher : Voir compositions typ.
  - S1) Nouvelle sofitte : Voir compositions typ.
  - S2) Nouveau plafond : Voir compositions typ.
  - S3) Ravaillage du plafond, partie ancienne : Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) Nouvelle portion de bâtiment : Voir plans, coupes, élévations et détails typ.

**Plan clé**



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**Scéau**

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urffé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Quebec, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
PLANS DE PLAFOND ÉTAGE -  
CONSTRUCTION

**Échelle**

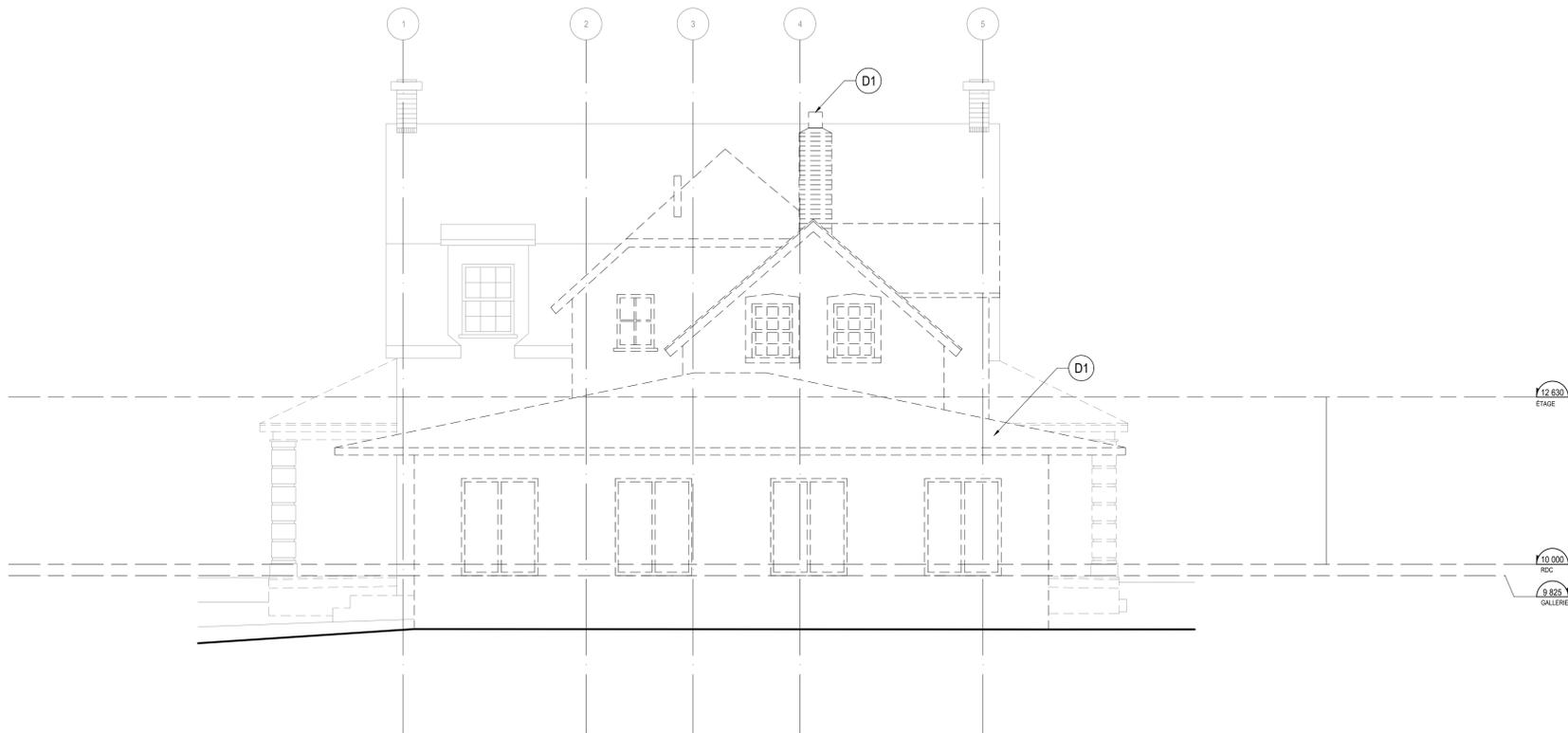
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
a160 - plafonds construction.dwg

**Dessin no.**  
**A-161**



02 ÉLÉVATION SUD - EXISTANT / DÉMOLITION  
A200 1:50



Photo 1



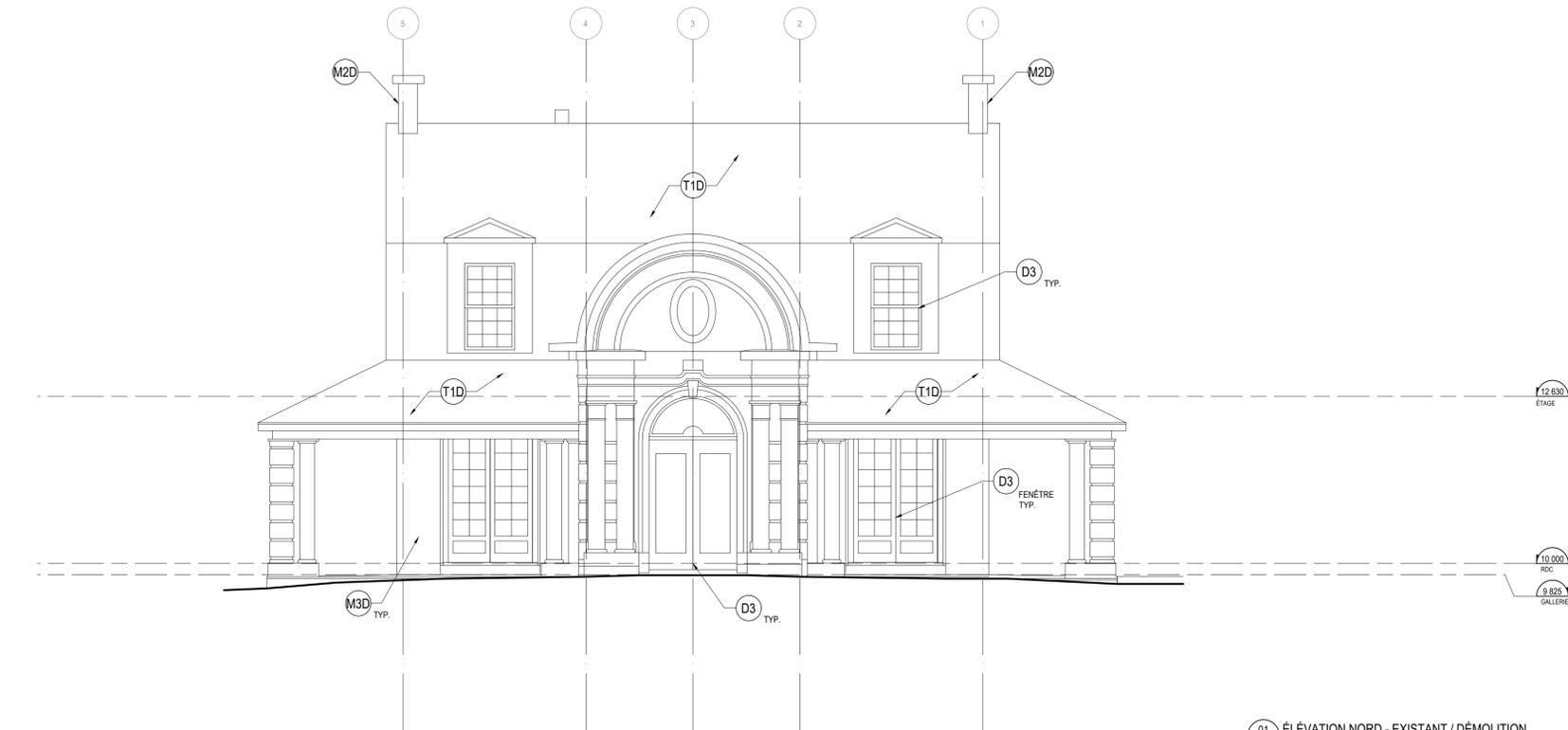
Photo 2



Photo 3



Photo 4



01 ÉLÉVATION NORD - EXISTANT / DÉMOLITION  
A200 1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Incas que les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LEGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démolir
- Éléments existants à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moulures
- ▤ Plancher en céramique
- ▥ Plancher en bois franc
- ▧ Plancher en tapis
- Clôison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

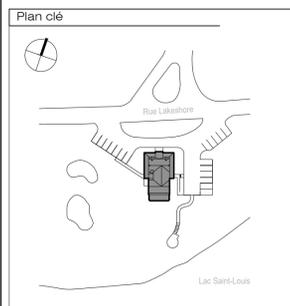
- D1 Éléments à démolir avec soin et par étapes.  
Se référer aux compositions typ.
- D2 Éléments à conserver en place.  
Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3 Éléments à démolir pour restauration.  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.  
Voir détails.
- D4 Éléments à démolir en vue d'une réinstallation tel quel :  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1-D Excavation au pourtour des fondations :  
Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation.  
Démanteler le plancher de la galerie.  
Maintenir les colonnes et la toiture de la galerie.
- M4-R Revêtement extérieur à démanteler :  
Voir compositions typ.
- T1-D Revêtement intérieur à démanteler :  
Voir compositions typ.
- C2-D Clôison intérieure à démanteler :  
Voir compositions typ.
- P1-D Plancher de la galerie à démanteler :  
Voir compositions typ.
- P2-D Plancher du rez-de-chaussée à démanteler :  
Voir compositions typ.
- P3-D Plancher de l'étage à démanteler :  
Voir compositions typ.
- S1-D Soffite extérieur à démanteler :  
Voir compositions typ.
- S2-D Plafond du RDC à démanteler :  
Voir compositions typ.
- T1-D Toluène en bardeaux d'asphalte.  
Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR :**
- M1 Rejoindre le mur de fondation :  
Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de renforteur.  
Nettoyer toute trace d'isolant gris.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de rejointement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2 Restauration de la cheminée :  
Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de renforteur.  
Nouveaux scellements.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de rejointement : 100% de la cheminée.
  - M3 Nouveau crépi :  
Voir compositions typ.  
Prévoir un remplacement des madriers en bois pourris : 10%.
  - B1 Éléments de bois à restaurer et à conserver :  
Protéger les moulures de bois existantes pendant les travaux.  
Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière.  
Éléments en bois des moulures extérieures saïler / décaïper en profondeur.  
Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte.  
Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - B2 Nouvel élément en bois :  
xx.
  - F Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres :  
Voir tableaux des fenêtres.  
Voir détails typ.
  - T Nouvelle toiture :  
Voir compositions typ.
  - P Nouveau plancher :  
Voir compositions typ.
  - S1 Nouveau soffite :  
Voir compositions typ.
  - S2 Nouveau plafond :  
Voir compositions typ.
  - S3 Bardeaux du plafond, partie ancienne :  
Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N Nouvelle portion de bâtiment :  
Voir plans, coupes, élévations et détails typ.



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

No	Date	Description	Init.

Client  
VILLE DE BAIÉ-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Chandlers, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-3774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
**exp.**  
EXP  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1100

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIÉ-D'URFÉ

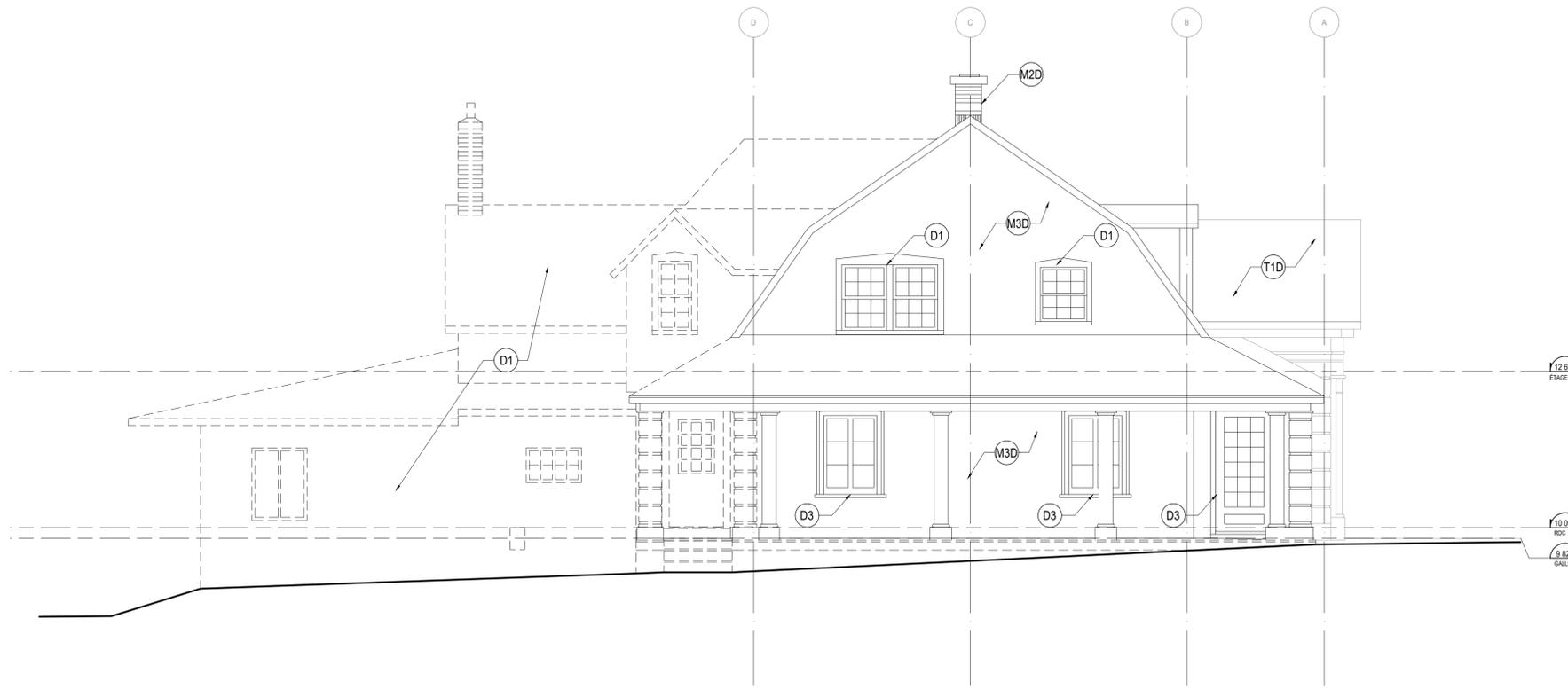
Titre du dessin  
ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION

Échelle  
Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par  
Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a200 - élévations démolition.dwg

Dessin no.  
**A-200**



02 ÉLÉVATION EST - EXISTANT / DÉMOLITION  
A201 1/30



Photo 5



Photo 6



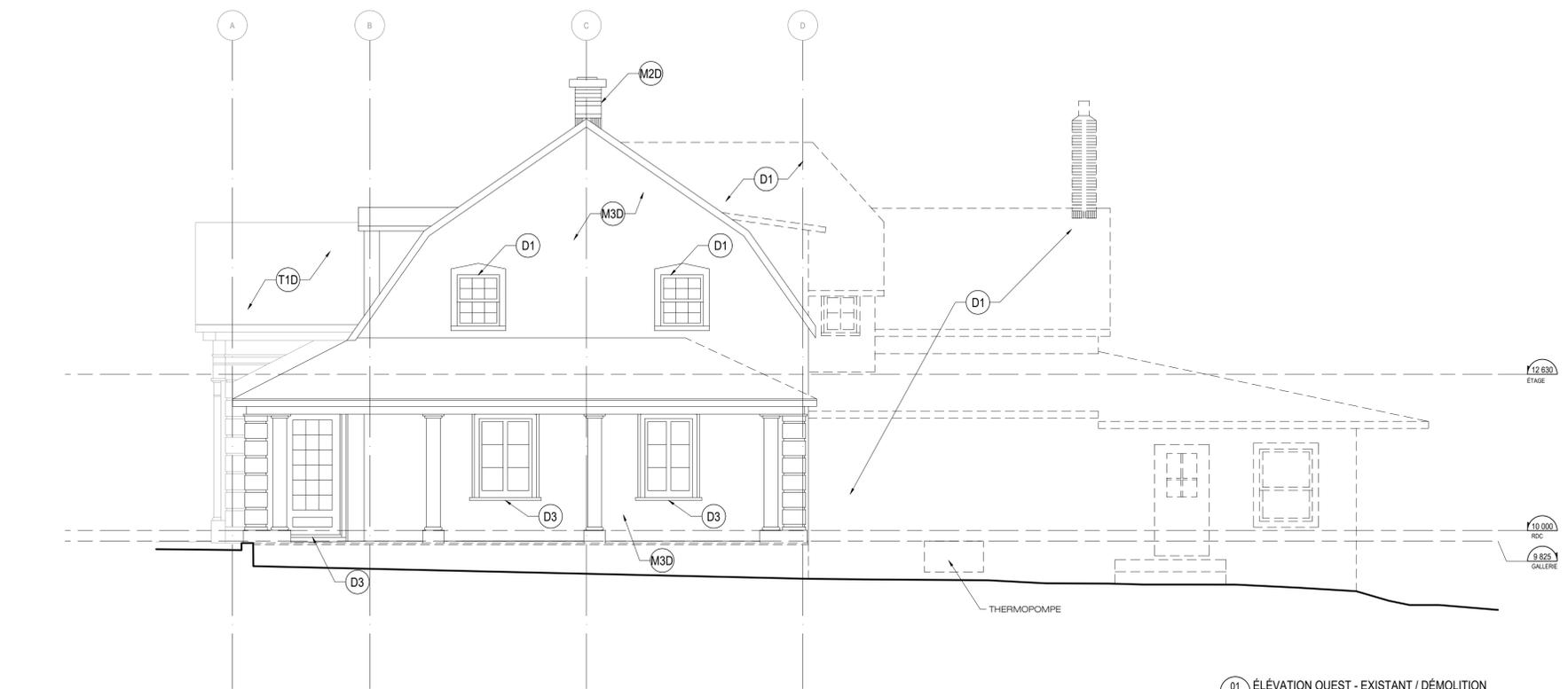
Photo 7



Photo 8



Photo 9



01 ÉLÉVATION OUEST - EXISTANT / DÉMOLITION  
A201 1/30

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Incas que les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démolir
- ▒ Éléments existants à conserver
- ▒ Plafond, mur en gypse
- ▒ Zone de nettoyage ponctuel
- ▒ Moellons
- ▒ Plancher en céramique
- ▒ Plancher en bois franc
- ▒ Plancher en tapis
- ▒ Item au plafond
- ▒ Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

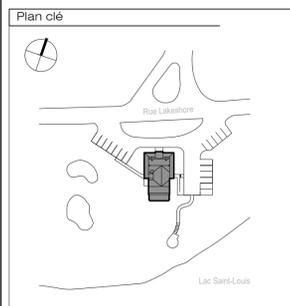
- D1 Éléments à démolir avec soin et par étapes. Se retirer aux compositions typ.
- D2 Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3 Éléments à démolir pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D4 Éléments à démolir en vue d'une réinstallation tel quel. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1-D Excavation au pourtour des fondations. Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la toiture de la galerie.
- M2-D Revêtement extérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- M3-D Revêtement intérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- T1-D Cloison intérieure à démanteler. Voir compositions typ.
- P1-D Plancher de la galerie à démanteler. Voir compositions typ.
- P2-D Plancher du rez-de-chaussée à démanteler. Voir compositions typ.
- P3-D Plancher de l'étage à démanteler. Voir compositions typ.
- S1-D Soffite extérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- S2-D Plafond du RDC à démanteler. Voir compositions typ.
- T1-D Toluine en bardeaux d'asphalte. Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au portage d'origine.

**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR:**
- M1 Rejoindre le mur de fondation. Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans. minimum de 75 mm de rebordure. Nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejointoiement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2 Restauration de la cheminée. Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans. minimum de 75 mm de rebordure. Nouveaux volets. Voir le type de mortier spécifié au devis. Surface de rejointoiement : 100% de la cheminée.
  - M3 Nouveau crépi. Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des mardiers en bois pouris : 10%.
  - B1 Éléments de bois à restaurer et à conserver. Protéger les moudures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois des moudures extérieures saïler / décaïper en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - B2 Nouvel élément en bois : xx.
  - F Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres. Voir tableaux des fenêtres. Voir détails typ.
  - T Nouvelle toiture. Voir compositions typ.
  - P Nouveau plancher. Voir compositions typ.
  - S1 Nouveau soffite. Voir compositions typ.
  - S2 Nouveau plafond. Voir compositions typ.
  - S3 Bardeaux du plafond, partie ancienne. Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N Nouvelle portion de bâtiment. Voir plans, coupes, élévations et détails typ.



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Scéau

Cliant  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Chandlers, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
**exp.**  
EXP  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1100

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
ÉLÉVATIONS - DÉMOLITION

Échelle

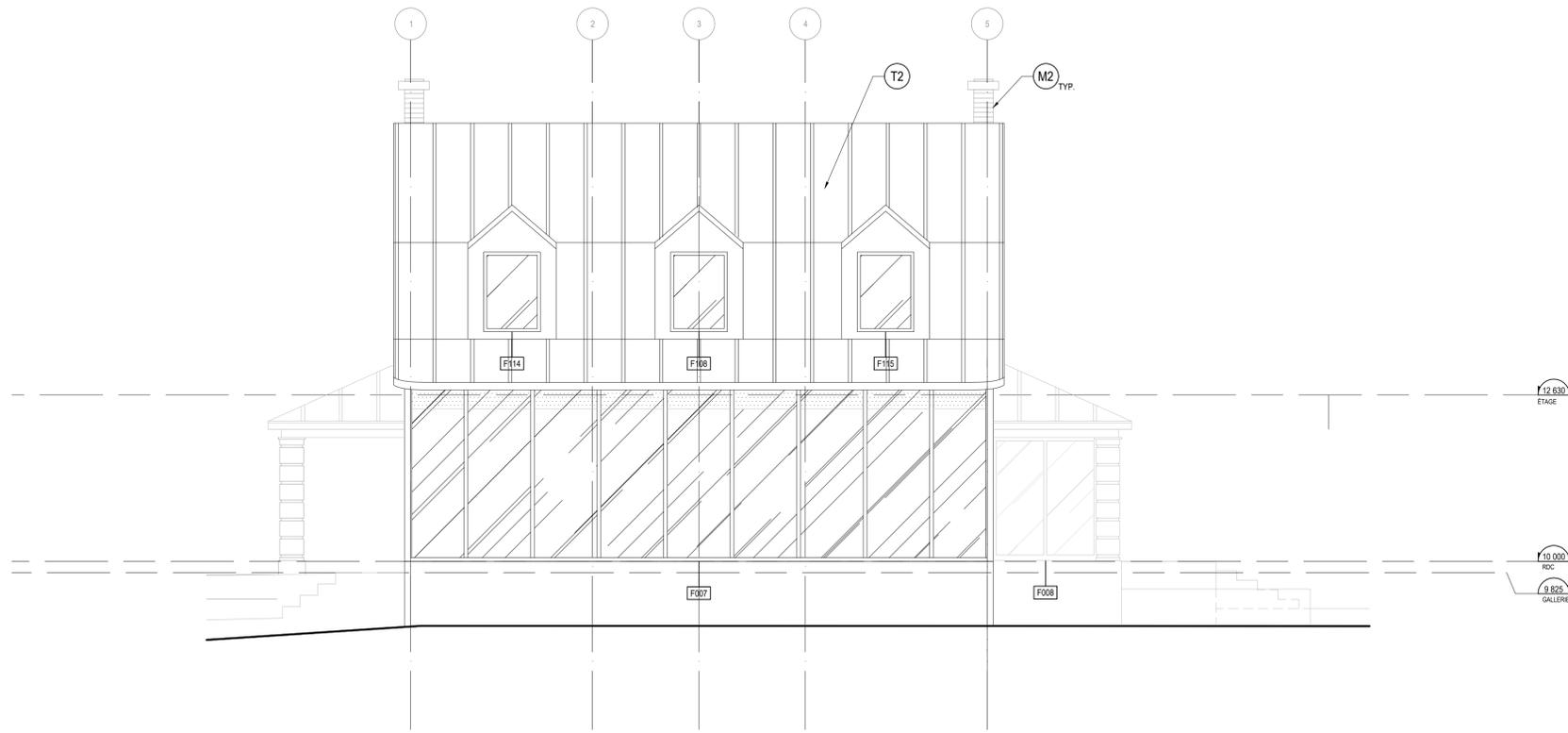
Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par

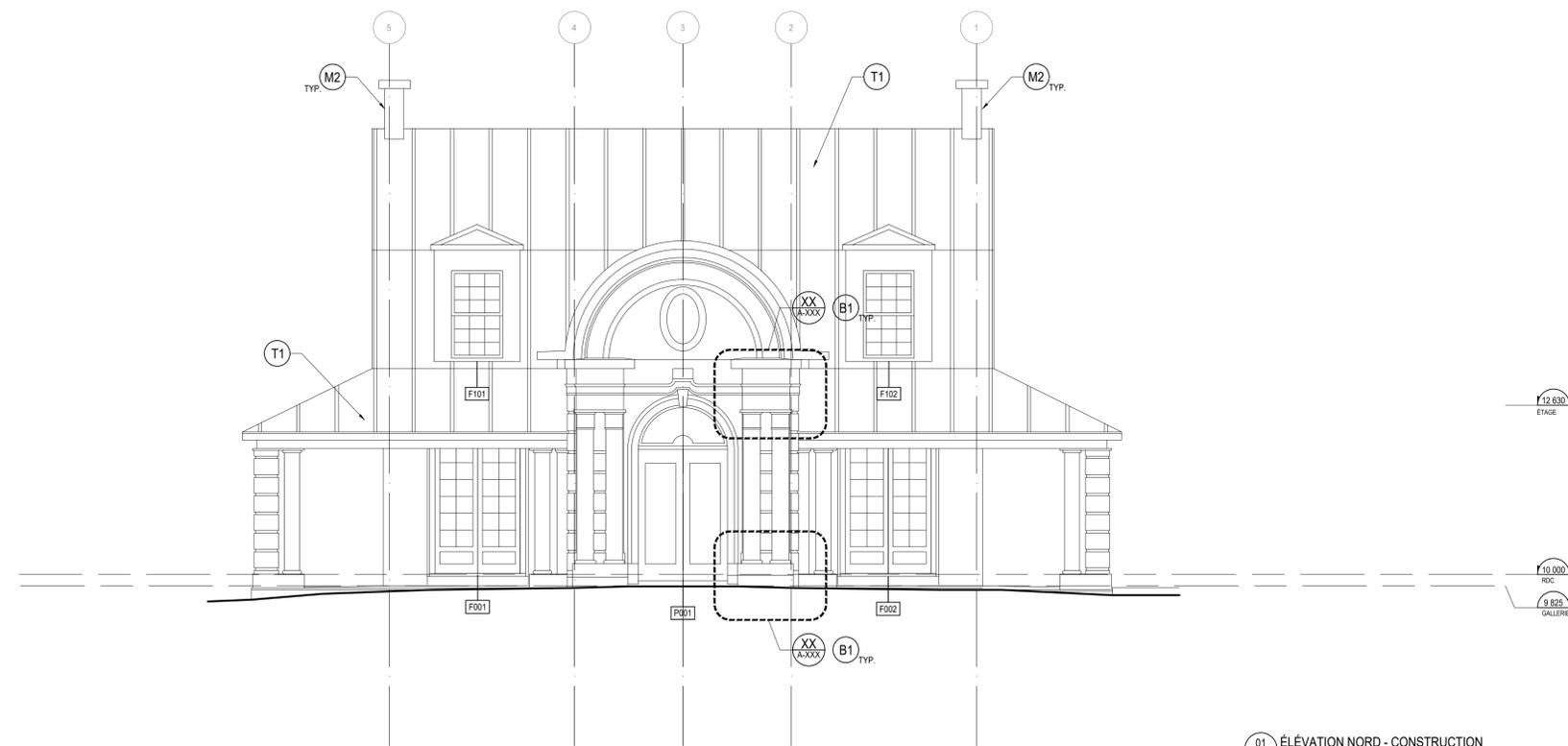
Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a200 - élévations démolition.dwg

Dessin no.  
**A-201**



02 ÉLÉVATION SUD - CONSTRUCTION  
A210 1:50



01 ÉLÉVATION NORD - CONSTRUCTION  
A210 1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Incas les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démolir
- Éléments existants à conserver
- Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- Moellons
- Plancher en cimentique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

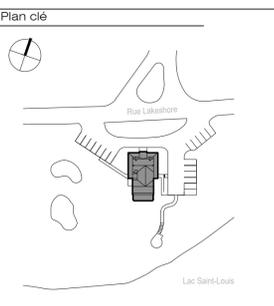
- D1) Éléments à démanteler avec soin et par étapes. Se référer aux compositions typ.
- D2) Éléments à conserver en place. Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3) Éléments à démanteler pour restauration. Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une restauration. Voir détails.
- D8) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel : Démanteler avec soin et par étapes. Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1-0) Excavation au pourtour des fondations : Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation. Démanteler le plancher de la galerie. Maintenir les colonnes et la toiture de la galerie.
- M4-0) Revêtement extérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- T1-0) Revêtement intérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- C2-0) Cloison intérieure à démanteler. Voir compositions typ.
- F1-0) Plancher de la galerie à démanteler. Voir compositions typ.
- F2-0) Plancher du rez-de-chaussée à démanteler. Voir compositions typ.
- F3-0) Plancher de l'étage à démanteler. Voir compositions typ.
- S1-0) Soffite extérieur à démanteler. Voir compositions typ.
- S2-0) Plafond du RDC à démanteler. Voir compositions typ.
- T1-0) Toluène en bardeaux d'asphalte. Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR :**
- M1) Rejoindement du mur de fondation : Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de rebordure, nettoyer toute trace d'isolant gris. Voir le type de mortier spécifié au devis. Superficie de rejointement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) Restauration de la cheminée : Rejoindre les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de rebordure. Nouveaux scellements. Voir le type de mortier spécifié au devis. Superficie de rejointement : 100% de la cheminée.
  - M3) Nouveaux crépis : Voir compositions typ. Prévoir un remplacement des mardiers en bois pourris : 10%.
  - B1) Éléments de bois à restaurer et à conserver : Protéger les moudures de bois existantes pendant les travaux. Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière. Éléments en bois des moudures extérieures saïler / décaïper en profondeur. Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte. Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - B2) Nouvel élément en bois : xx.
  - F) Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres : Voir tableaux des fenêtres. Voir détails typ.
  - T) Nouvelle toiture : Voir compositions typ.
  - P) Nouveau plancher : Voir compositions typ.
  - S1) Nouvelle soffite : Voir compositions typ.
  - S2) Nouveau plafond : Voir compositions typ.
  - S3) Bardeaux du plafond, partie ancienne : Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) Nouvelle portion de bâtiment : Voir plans, coupes, élévations et détails typ.



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Scéau

Client  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivé, Architectes  
1450, rue City-Centriers, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
**exp.**  
EXP  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1100

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION

Échelle

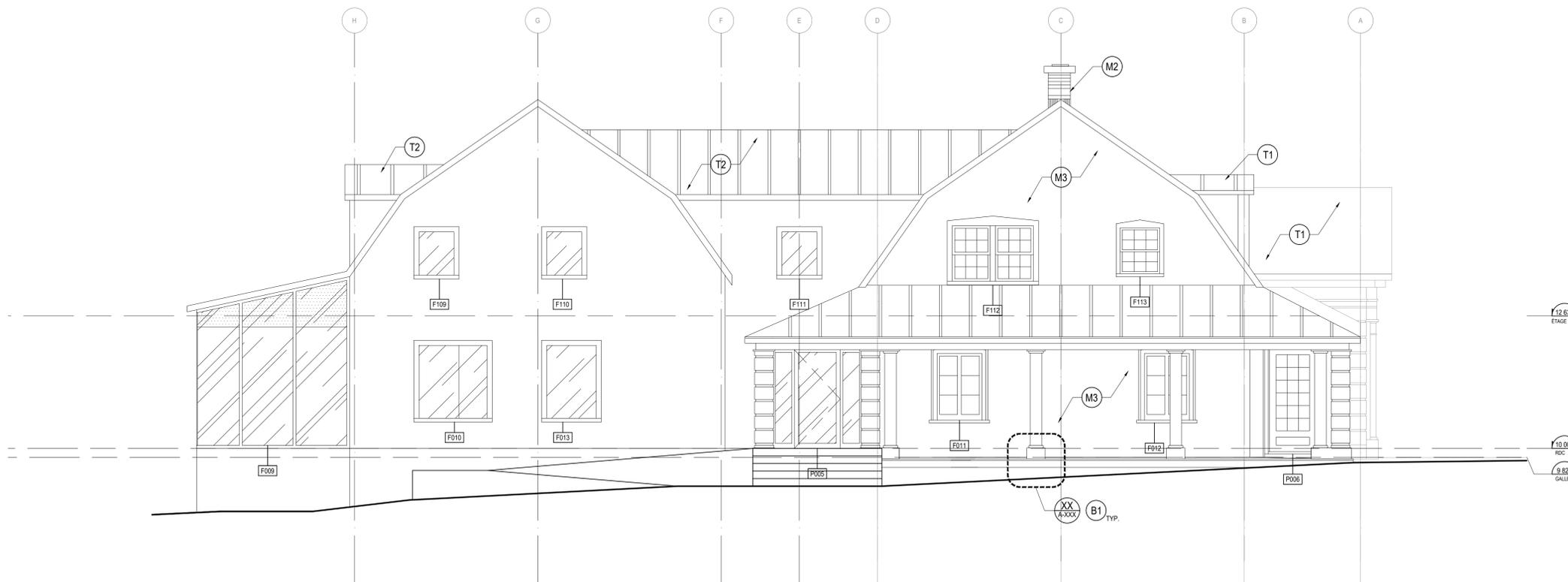
Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par

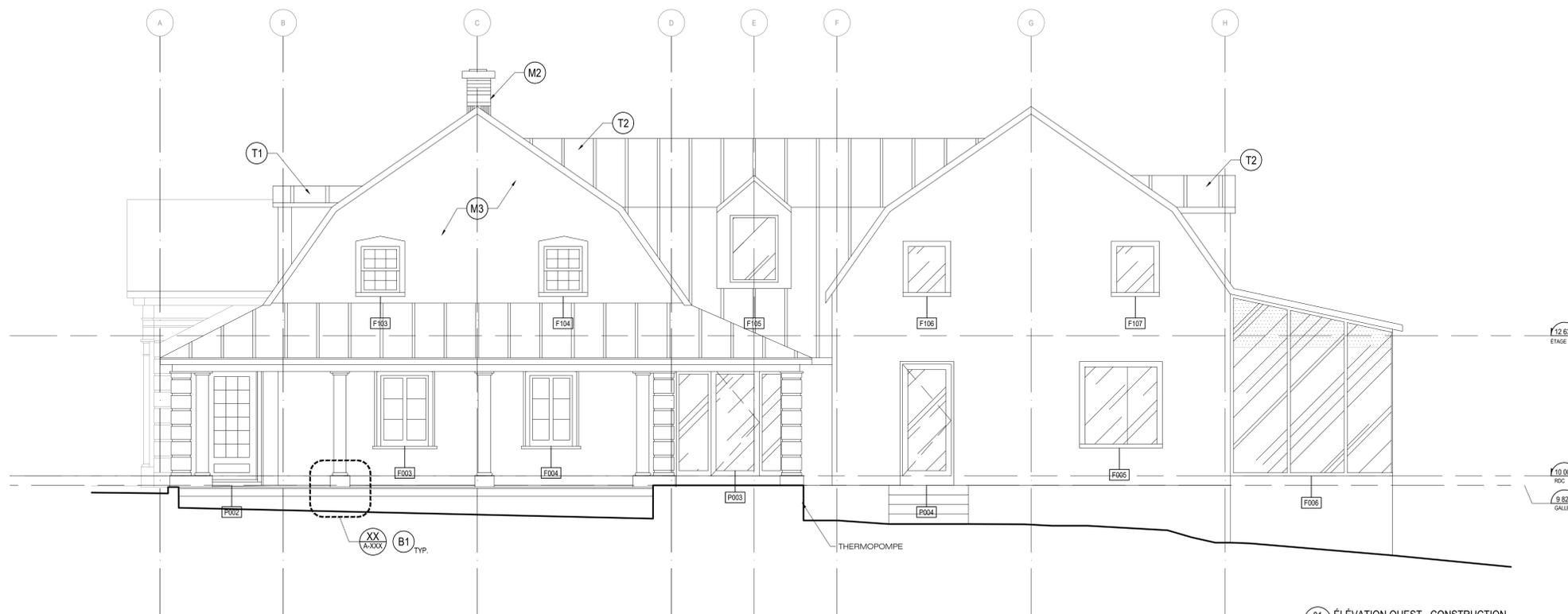
Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a210 - élévations construction.dwg

Dessin no.  
**A-210**



02 ÉLÉVATION EST - CONSTRUCTION  
A211 1:50



01 ÉLÉVATION OUEST - CONSTRUCTION  
A211 1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants, lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intervenants. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris, contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

En cas de travaux dépendant des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme démanteler : indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démolir
- Éléments existants à conserver
- ▨ Plafond, mur en plâtre
- ▤ Zone de nettoyage ponctuel
- ▧ Moutons
- ▩ Plancher en céramique
- Plancher en bois franc
- Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison

**DÉMOLITION - NOTES TYPIQUES**

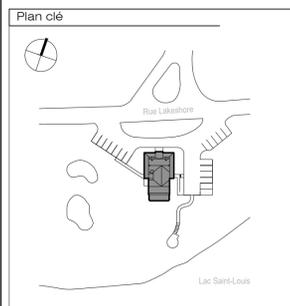
- D1) Éléments à démolir avec soin et par étapes.  
Se référer aux compositions typ.
- D2) Éléments à conserver en place.  
Conserver et protéger pendant les travaux.
- D3) Éléments à démanteler pour restauration.  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une restauration.  
Voir détails.
- D4) Éléments à démanteler en vue d'une réinstallation tel quel :  
Démanteler avec soin et par étapes.  
Entreposer avec soin en vue d'une réinstallation.
- M1-4) Excavation au pourtour des fondations :  
Excaver au pourtour du bâtiment afin de révéler les murs de fondation.  
Démanteler le plancher de la galerie.  
Maintenir les colonnes et la toiture de la galerie.
- M4-3) Revêtement extérieur à démanteler :  
Voir compositions typ.
- T1-4) Revêtement intérieur à démanteler :  
Voir compositions typ.
- C2-3) Cloison intérieure à démanteler :  
Voir compositions typ.
- F1-3) Plancher de la galerie à démanteler :  
Voir compositions typ.
- F2-3) Plancher de la mezzanine à démanteler :  
Voir compositions typ.
- F3-3) Plancher de l'étage à démanteler :  
Voir compositions typ.
- S1-3) Soffite extérieur à démanteler :  
Voir compositions typ.
- P2-3) Plafond du RDC à démanteler :  
Voir compositions typ.
- T1-3) Toluène en bardeaux d'asphalte.  
Démanteler le revêtement en bardeaux jusqu'au pontage d'origine.

**RESTAURATION DE LA PARTIE ANCIENNE - NOTES TYPIQUES**

- EXTÉRIEUR :**
- M1) Rejointoiement du mur de fondation :  
Rejointoyer les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de rebordure.  
Nettoyer toute trace d'isolant gris.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de rejointoiement : 100% du mur de fondation intérieur et extérieur.
  - M2) Restauration de la cheminée :  
Rejointoyer les joints ouverts ou fissurés de la maçonnerie selon les indications aux plans, minimum de 75 mm de rebordure.  
Nouveaux scellements.  
Voir le type de mortier spécifié au devis.  
Superficie de rejointoiement : 100% de la cheminée.
  - M3) Nouveaux crépis :  
Voir compositions typ.  
Prévoir un remplacement des mardiers en bois pouris : 10%.
  - B1) Éléments de bois à restaurer et à conserver :  
Protéger les moutures de bois existantes pendant les travaux.  
Démanteler et remonter avec soin les parties indiquées en élévation pour permettre le remplacement de la brique en arrière.  
Éléments en bois des moutures extérieures saïler / décaper en profondeur.  
Nouveau fini peint, couleur exacte à valider avec l'architecte.  
Remplacement prévu : 30% des pièces.
  - B2) Nouvel élément en bois :  
XX
  - F) Fenêtre à restaurer et nouvelles fenêtres :  
Voir tableaux des fenêtres.  
Voir détails typ.
  - T) Nouvelle toiture :  
Voir compositions typ.
  - P) Nouveau plancher :  
Voir compositions typ.
  - S1) Nouvelle soffite :  
Voir compositions typ.
  - C2) Nouveau plafond :  
Voir compositions typ.
  - S3) Bardage du plafond, partie ancienne :  
Voir compositions typ.

**AGRANDISSEMENT ET INTÉRIEURS - NOTES TYPIQUES**

- N) Nouvelle portion de bâtiment :  
Voir plans, coupes, élévations et détails typ.



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

No	Date	Description	Init.

Client  
**VILLE DE BAIE-D'URFÉ**  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Chaudières, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
**exp.**  
EXP  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1100

No du projet  
19-16

Nom du projet  
**AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ**

Titre du dessin  
**ÉLÉVATIONS - CONSTRUCTION**

Échelle

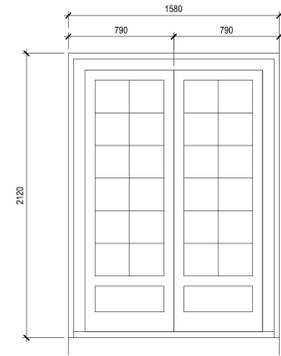
Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par

Date  
Friday, May 28, 2021

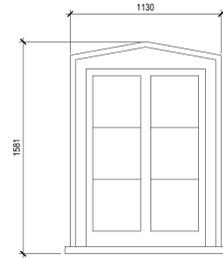
Fichier  
a210 - élévations construction.dwg

Dessin no.  
**A-211**



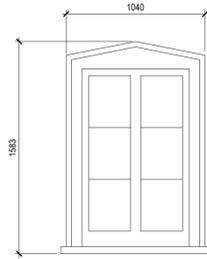
F1

FENÊTRE NO: F001, F002  
QUANTITÉ: 2



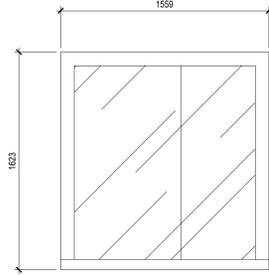
F2

FENÊTRE NO: F003, F011, F012  
QUANTITÉ: 3



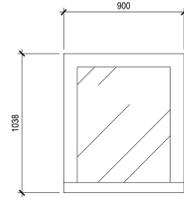
F3

FENÊTRE NO: F004  
QUANTITÉ: 1



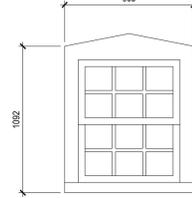
F4

FENÊTRE NO: F005, F010  
QUANTITÉ: 2



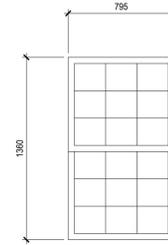
F5

FENÊTRE NO: F105, F106, F107, F109,  
F110, F111  
QUANTITÉ: 6



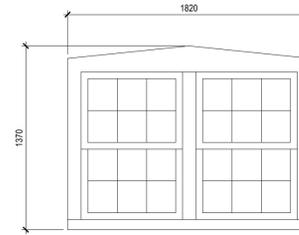
F6

FENÊTRE NO: F103, F104, F113  
QUANTITÉ: 3



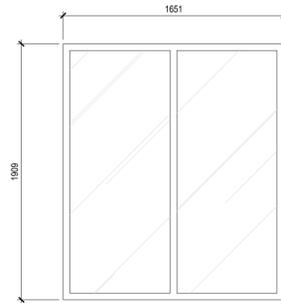
F7

FENÊTRE NO: F101, F102  
QUANTITÉ: 2



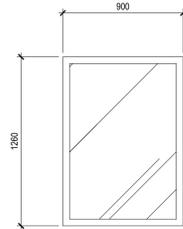
F8

FENÊTRE NO: F112  
QUANTITÉ: 1



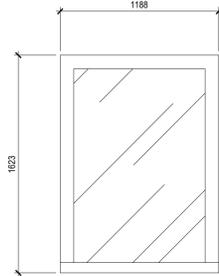
F9

FENÊTRE NO: F008  
QUANTITÉ: 1



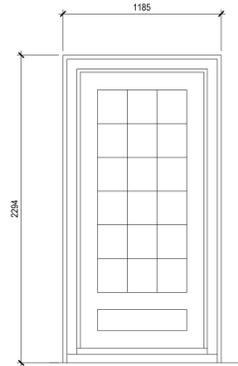
F10

FENÊTRE NO: F108, F114, F115  
QUANTITÉ: 3



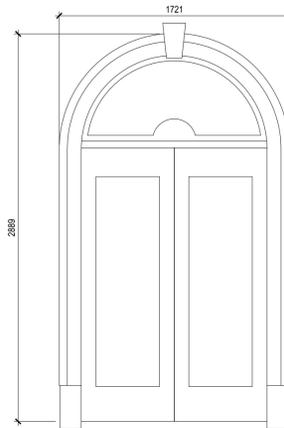
F11

FENÊTRE NO: F113  
QUANTITÉ: 1



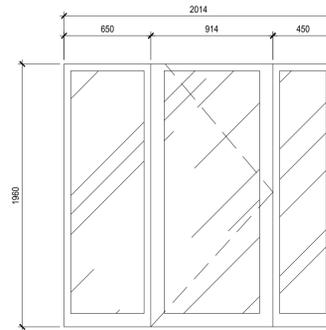
P1

PORTE NO: P002, P006  
QUANTITÉ: 2



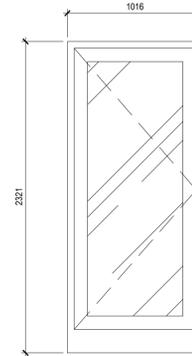
P2

PORTE NO: P001  
QUANTITÉ: 1



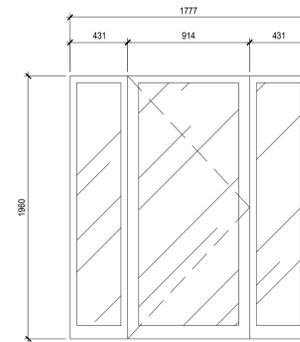
P3

PORTE NO: P003  
QUANTITÉ: 1



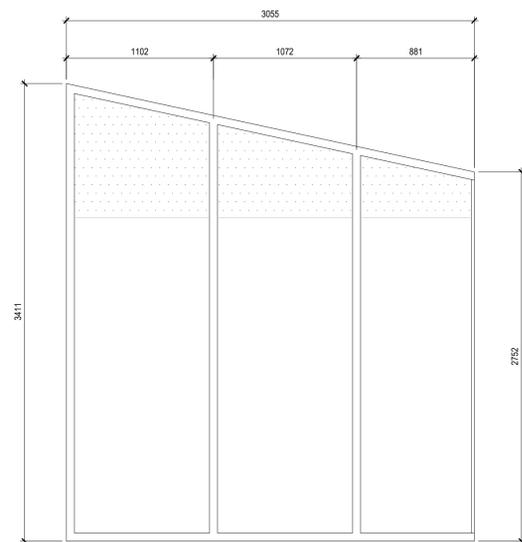
P4

PORTE NO: P004  
QUANTITÉ: 1



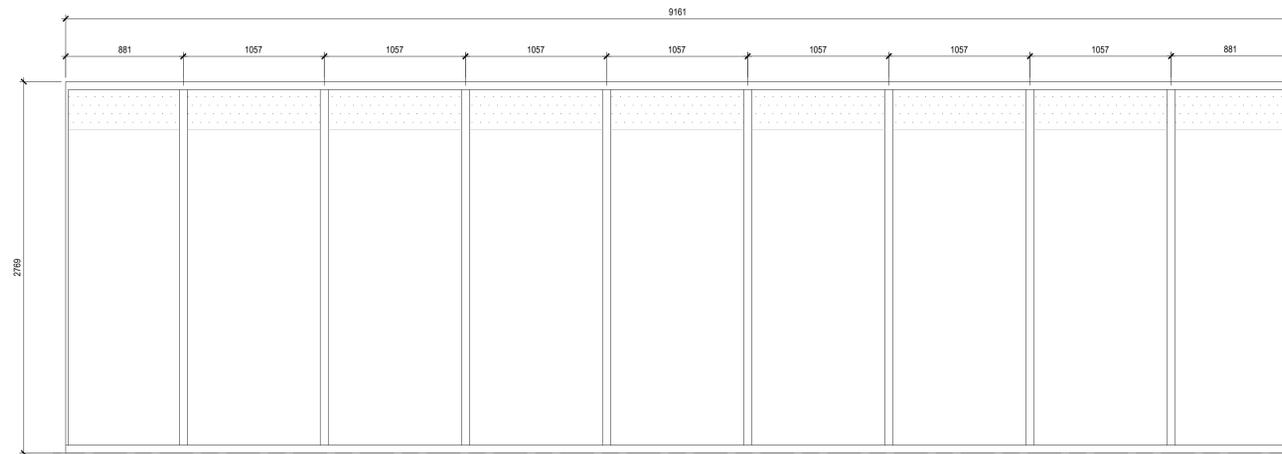
P5

PORTE NO: P005  
QUANTITÉ: 1



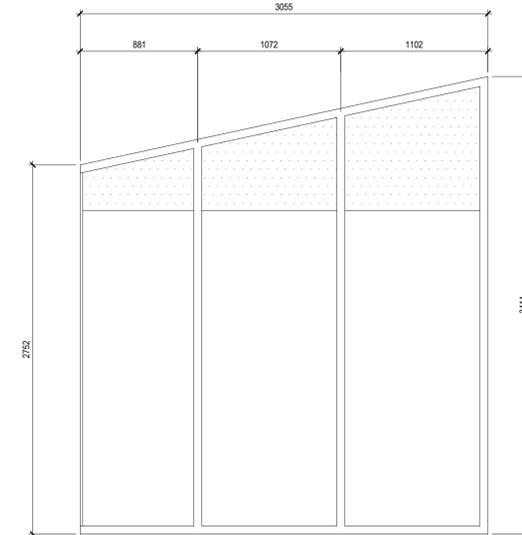
F11

FENÊTRE NO: F006  
QUANTITÉ: 1



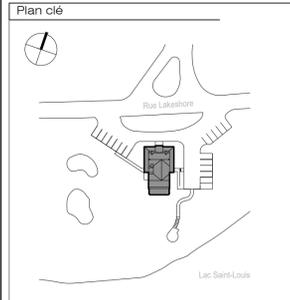
F12

FENÊTRE NO: F007  
QUANTITÉ: 1



F13

FENÊTRE NO: F009  
QUANTITÉ: 1



**NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Scéau

Cliant  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1400, rue City-Chandlers, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 861-0132  
Télécopieur: (514) 861-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
**exp.**  
EXP  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
TABLEAU DES FENÊTRES  
ET PORTES EXTÉRIEURES

Échelle

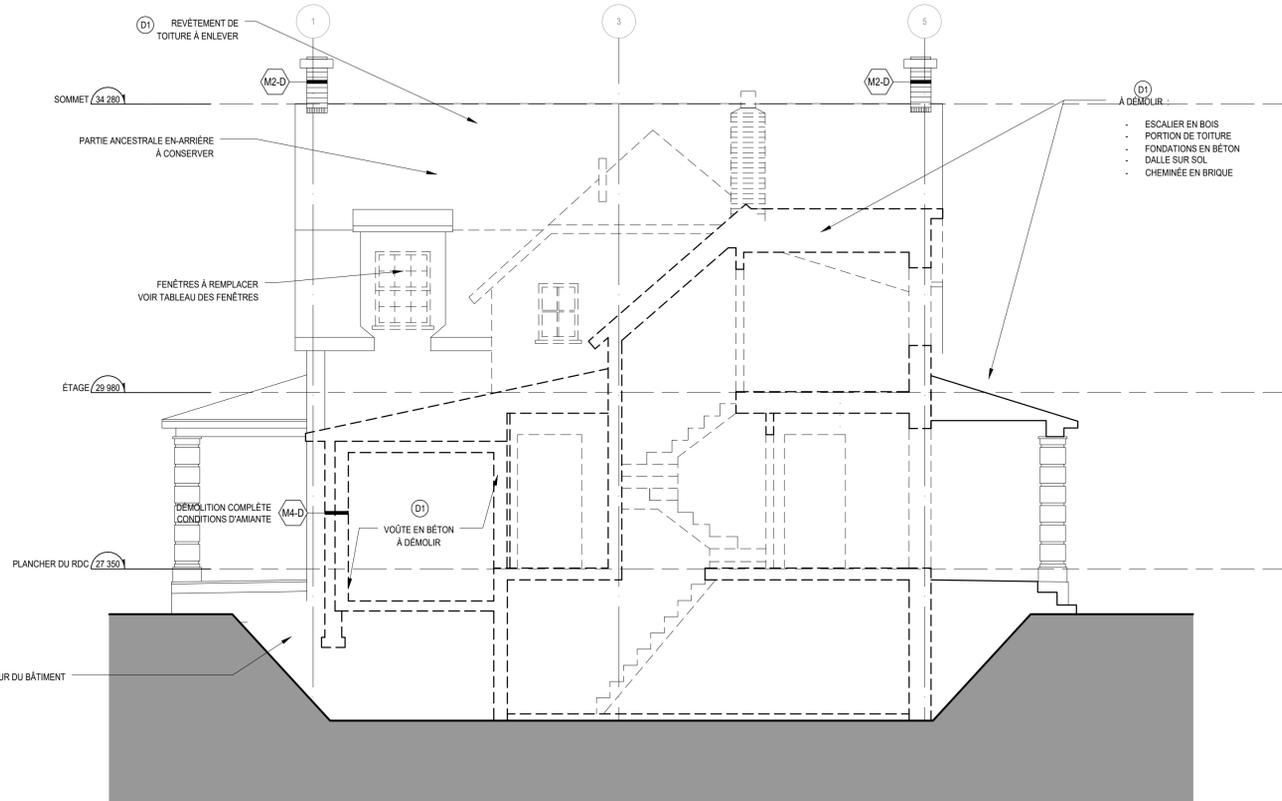
Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par

Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a210 - élévations construction.dwg

Dessin no.  
**A-250**



02 COUPE TRANSVERSALE - DÉMOLITION  
1:50

**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier. L'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes initiés à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries. L'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières. La sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

Lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de leur métier et à la satisfaction des professionnels. Tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

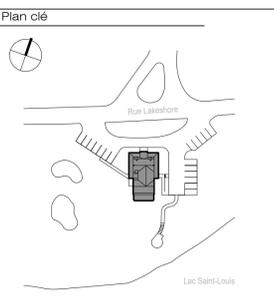
Les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux. Se référer au devis pour la description détaillée des méthodes et matériaux de construction.

Le terme **démolir** indique que l'entrepreneur est responsable de démolir l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

--- Élément à démolir  
 ■ Élément existant à conserver  
 ▨ Plafond, mur en gypse  
 □ Zone de nettoyage ponctuel  
 ▨ Moellons  
 ▨ Plancher en céramique  
 ▨ Plancher en bois franc  
 ▨ Plancher en tapis

--- Item au plafond  
 □ Cloison



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**Scéau**

**Client**

VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
 300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**

**AFFLECK DELARIVA**  
 Affleck de la Rivière, Architectes  
 1450, rue City-Centre, suite 230,  
 Montréal, Québec H3A 2E6  
 Téléphone: (514) 841-0132  
 Télécopieur: (514) 841-5774  
 Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**

**exp.**  
 EXP  
 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
 Montréal, Québec H3A 3C8  
 Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
 19-16

**Nom du projet**  
 AGRANDISSEMENT ET  
 RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
 DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
 COUPES GÉNÉRALES  
 DÉMOLITION

**Échelle**

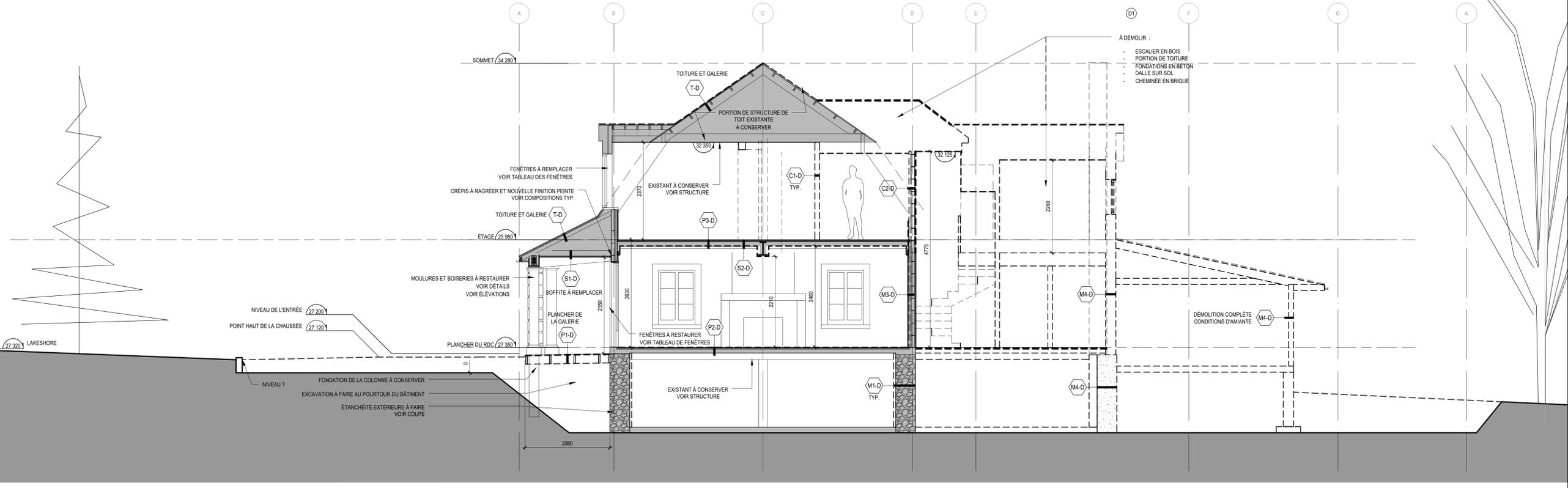
**Dessiné par**  
 CG - LC - MK

**Vérifié par**

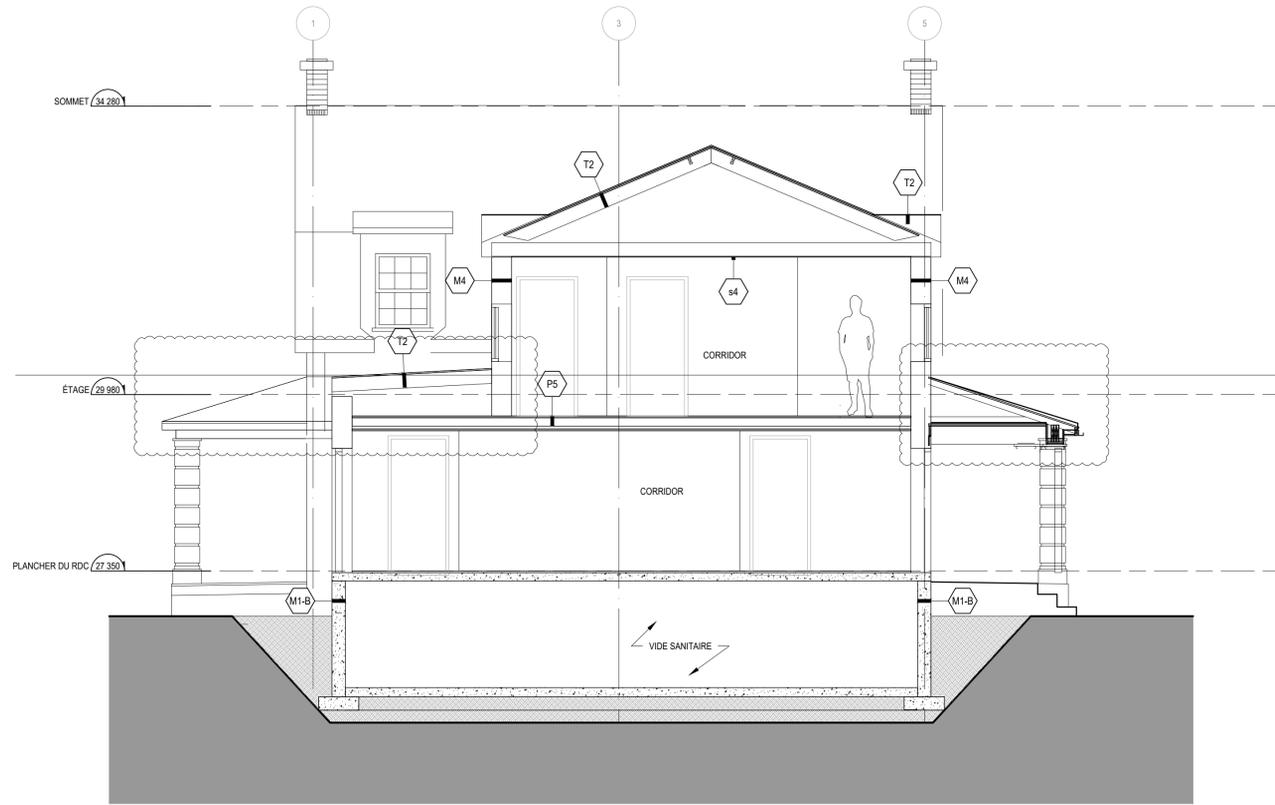
**Date**  
 Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
 a300 - coupes générales - démolition.dwg

**Dessin no.**  
**A-300**



01 COUPE LONGITUDINALE - DÉMOLITION  
1:50



**NOTES GÉNÉRALES D'INTERVENTION**

L'entrepreneur est responsable de coordonner tous les intervenants et sous-traitants lors de contradictions ou omissions entre différents corps de métier, l'entrepreneur est responsable de coordonner les travaux connexes inclus à la portée générale des travaux, les exigences les plus élevées s'appliquent.

L'entrepreneur est responsable de protéger l'ouvrage contre tout dommage résultant des travaux et contre tout dommage causé par les intempéries, l'entrepreneur devra protéger les accès en tout temps, installer des abris contre les chutes de matériaux et la propagation de poussières, la sécurité du public ne doit en aucun cas être compromise.

lorsque les travaux dépendent des conditions de chantier, les ouvriers sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction des professionnels, tous les travaux doivent se conformer aux codes de construction et règlements en vigueur.

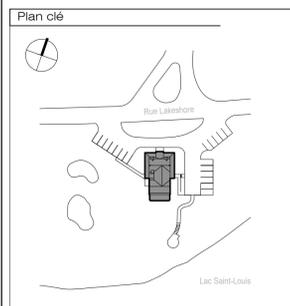
L'entrepreneur et les sous-traitants doivent valider les conditions existantes (dimensions, niveaux, compositions et autres) avant de procéder aux travaux.

les notes typiques s'appliquent à tous les éléments décrits et doivent être inclus à la portée des travaux, se référer au devis pour la descriptions détaillées des méthodes et matériaux de construction.

le terme démanteler indique que l'entrepreneur est responsable de démonter l'ouvrage avec soin et par étapes sans causer de dommages.

**LÉGENDE GÉNÉRALE**

- Éléments à démonter
- Éléments existants à conserver
- ▨ Plafond, mur en gypse
- Zone de nettoyage ponctuel
- ▤ Moellons
- ▥ Plancher en céramique
- ▧ Plancher en bois franc
- ▩ Plancher en tapis
- Item au plafond
- Cloison



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Sceau

**Cliant**  
 VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
 300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
 Affleck de la Rivière, Architectes  
 1450, rue City-Steinbock, suite 230,  
 Montréal, Québec H3A 2E6  
 Téléphone: (514) 841-0132  
 Télécopieur: (514) 841-5774  
 Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
 EXP  
 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
 Montréal, Québec H3A 3C8  
 Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
 19-16

**Nom du projet**  
 AGRANDISSEMENT ET  
 RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
 DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
 COUPES GÉNÉRALES  
 CONSTRUCTION

**Échelle**

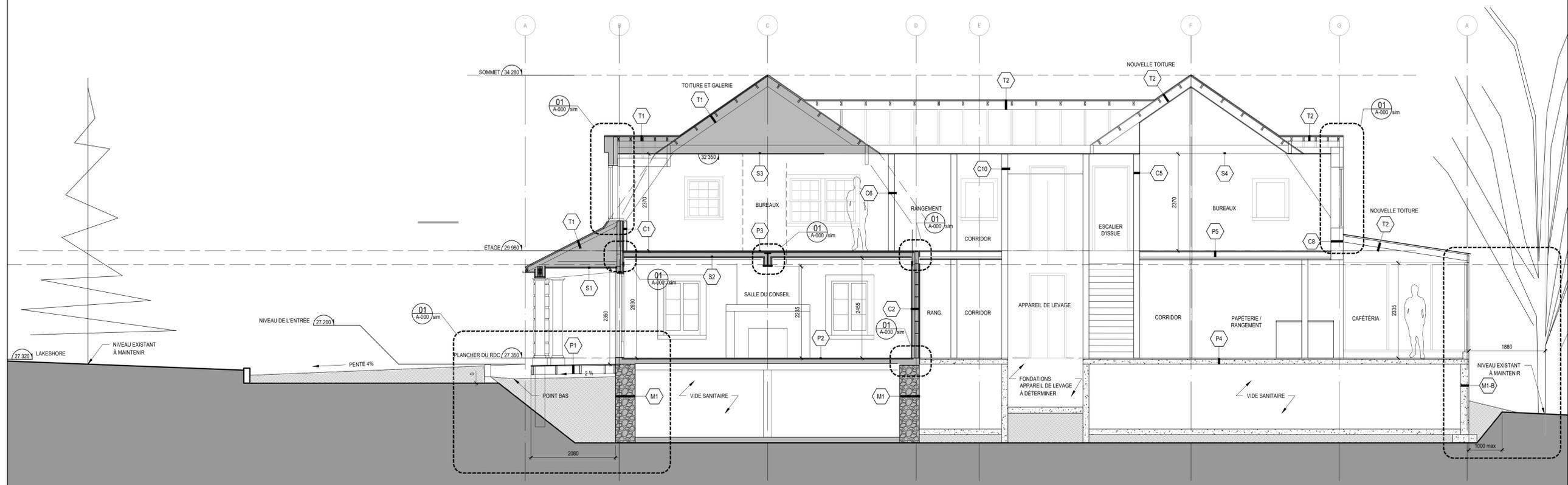
**Dessiné par**  
 CG - LC - MK

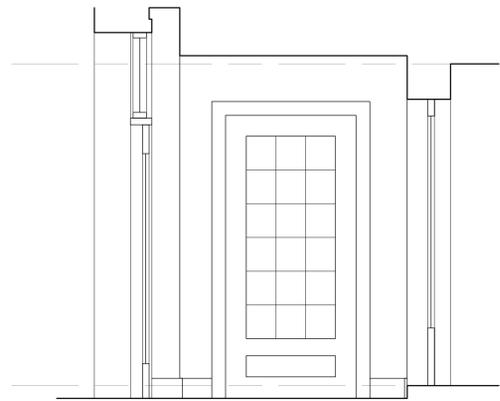
**Vérifié par**

**Date**  
 Friday, May 28, 2021

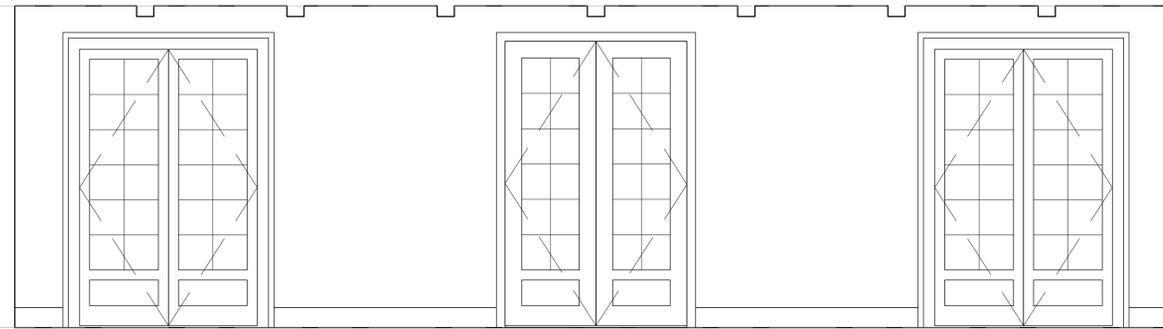
**Fichier**  
 a310 - coupes générales - construction.dwg

**Dessin no.**  
**A-310**

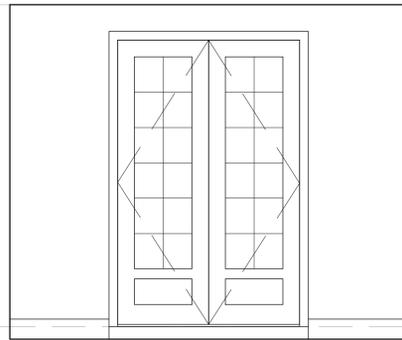




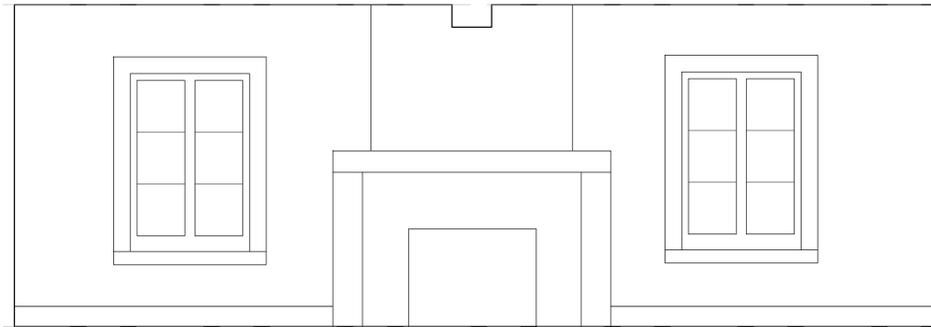
05 - ÉLÉVATION EST/OUEST - VESTIBULE EXISTANT  
1/25



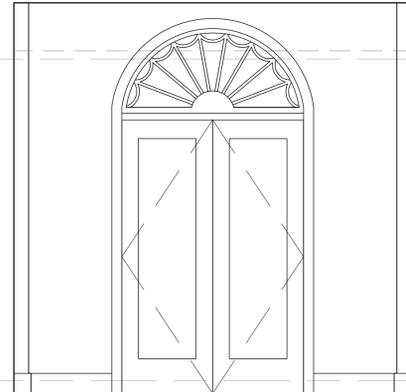
01 - ÉLÉVATION NORD - SALLE DU CONSEIL  
1/25



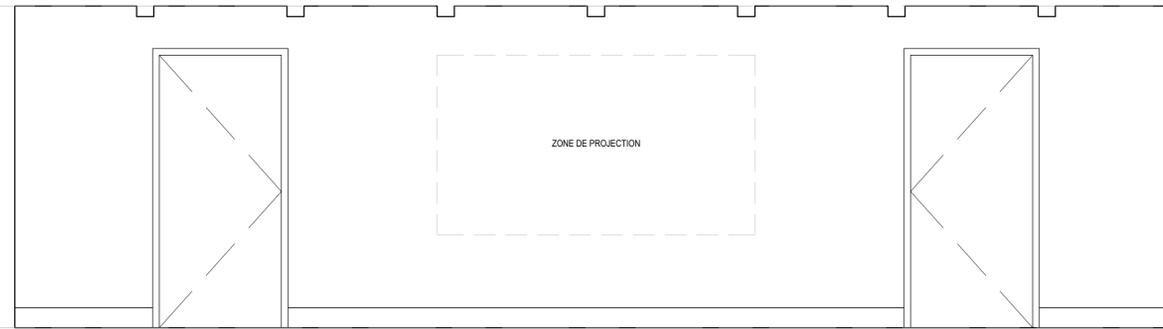
06 - ÉLÉVATION SUD - VESTIBULE EXISTANT  
1/25



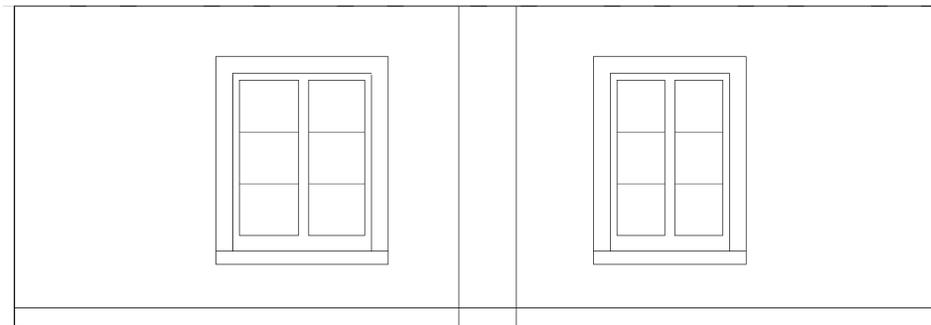
02 - ÉLÉVATION EST - SALLE DU CONSEIL  
1/25



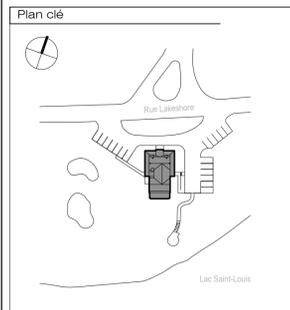
07 - ÉLÉVATION NORD - VESTIBULE EXISTANT  
1/25



03 - ÉLÉVATION OUEST - SALLE DU CONSEIL  
1/25



04 - ÉLÉVATION SUD - SALLE DU CONSEIL  
1/25



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Sceau			

**Client**  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urffé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Chamblin, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 861-0132  
Télécopieur: (514) 861-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
19-16

**Nom du projet**  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES

**Échelle**

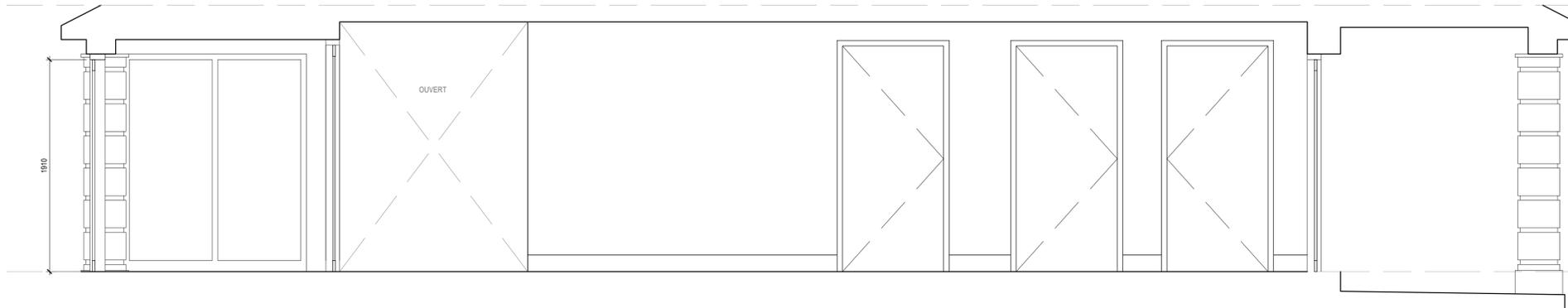
**Dessiné par**  
CG - LC - MK

**Vérifié par**  
-

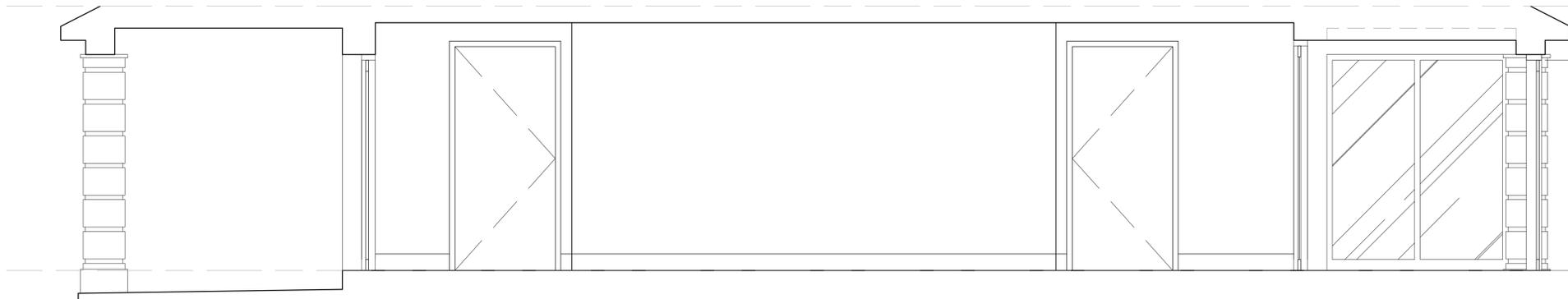
**Date**  
Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
a350 - intérieurs.dwg

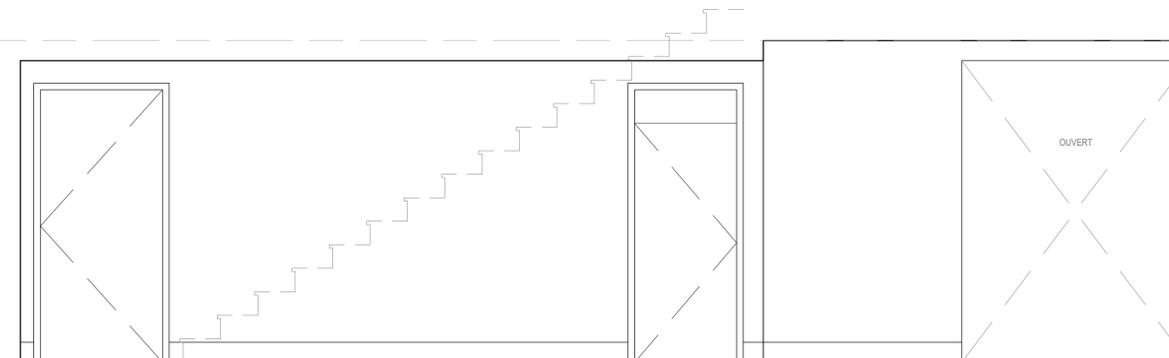
**Dessin no.**  
**A-350**



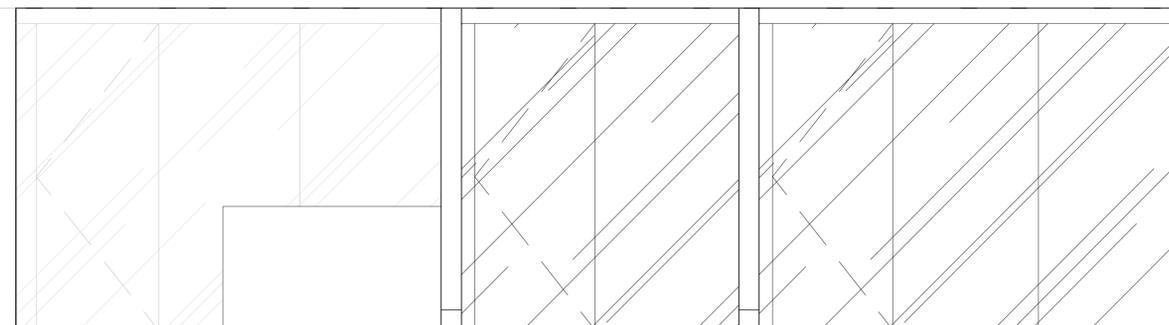
01 ÉLEVATION COULOIR 1  
1/25



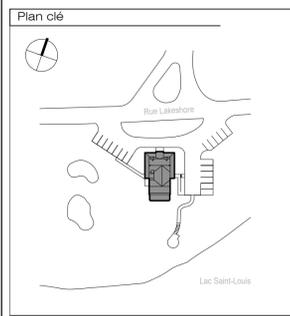
02 ÉLEVATION COULOIR 2  
1/25



04 ÉLEVATION  
1/25



03 ÉLEVATION COULOIR 4  
1/25



**NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Sceau

Cliant  
**VILLE DE BAIE-D'URFÉ**  
 300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
 Affleck de la Riv. Architectes  
 1450, rue City-Chamblin, suite 230,  
 Montréal, Québec H3A 2E6  
 Téléphone: (514) 841-0132  
 Télécopieur: (514) 841-5774  
 Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
  
 EXP  
 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
 Montréal, Québec H3A 3C8  
 Téléphone: (514) 931-1080

No du projet  
 19-16

Nom du projet  
 AGRANDISSEMENT ET  
 RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
 DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
 ÉLEVATIONS INTÉRIEURES

Échelle

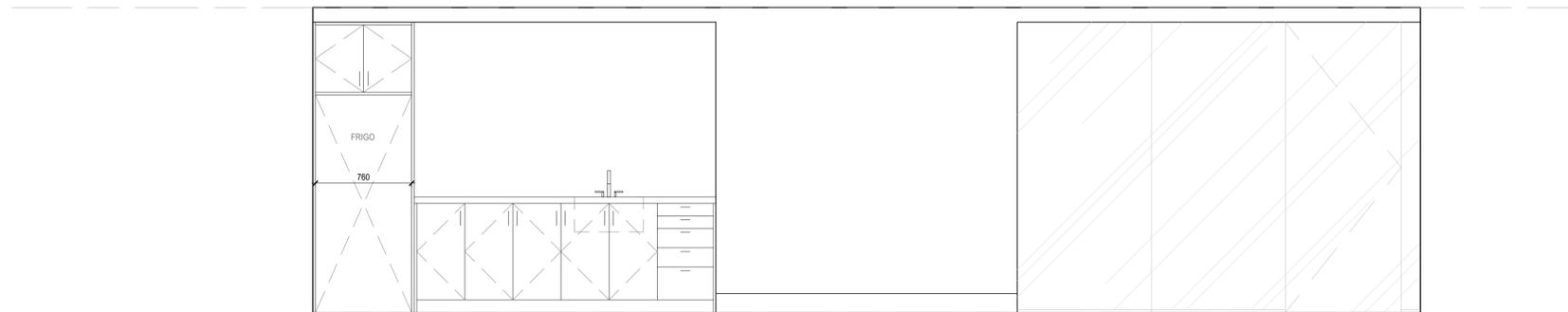
Dessiné par  
 CG - LC - MK

Vérifié par  
 -

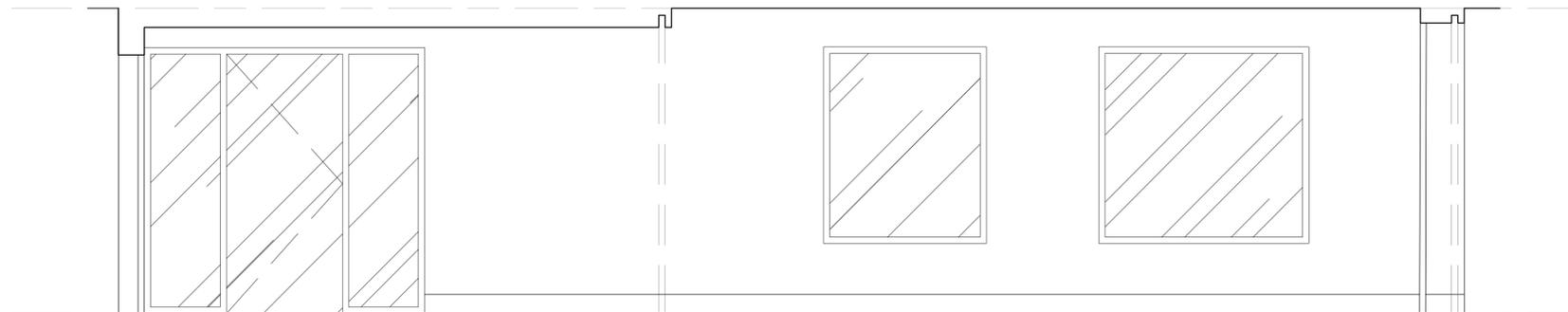
Date  
 Friday, May 28, 2021

Fichier  
 a350 - intérieurs.dwg

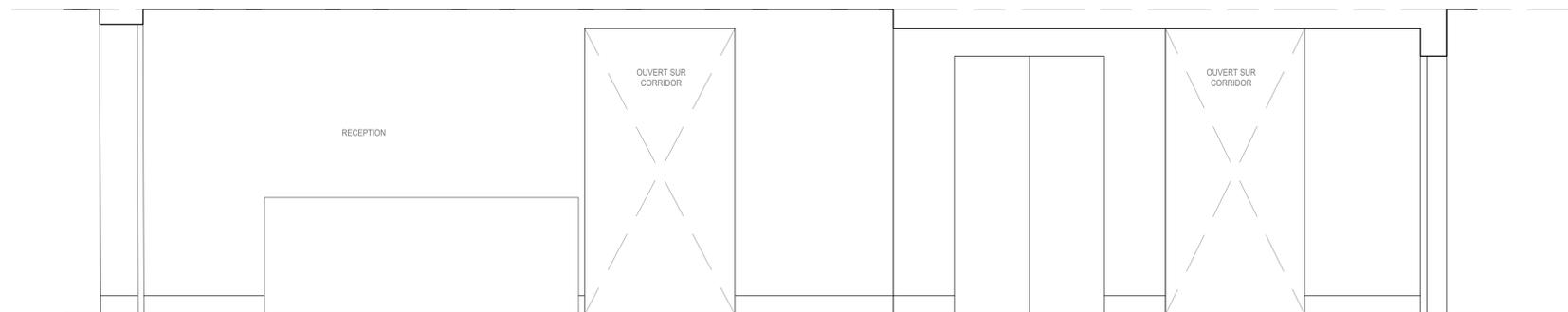
Dessin no.  
**A-351**



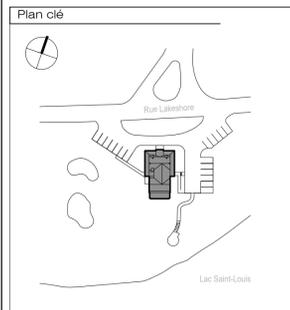
01 ÉLÉVATION NORD - CAFÉTÉRIA  
1/25



02 ÉLÉVATION  
1/25



03 ÉLÉVATION  
1/25



**NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

Sceau

Client  
**VILLE DE BAIE-D'URFÉ**  
 300 rue Surrey Baie-d'Urffé, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
 Affleck de la Rivière, Architectes  
 1450, rue City-Champlain, suite 230,  
 Montréal, Québec H3A 2E6  
 Téléphone: (514) 841-0132  
 Télécopieur: (514) 841-5774  
 Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
  
 EXP  
 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
 Montréal, Québec H3A 3C8  
 Téléphone: (514) 931-1080

No du projet  
 19-16

Nom du projet  
 AGRANDISSEMENT ET  
 RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
 DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
 ÉLÉVATIONS INTÉRIEURES

Échelle

Dessiné par  
 CG - LC - MK

Vérifié par  
 -

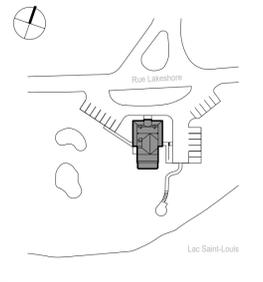
Date  
 Friday, May 28, 2021

Fichier  
 a350 - intérieurs.dwg

Dessin no.  
**A-352**

À VENIR

Plan clé



**NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION**

No	Date	Description	Init.
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.08.28	EMIS POUR APPROBATION	C.G.

Sceau

Client  
**VILLE DE BAIE-D'URFÉ**  
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Riv. Architectes  
1450, rue City-Chamblin, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
DÉTAILS

Échelle

Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par  
-

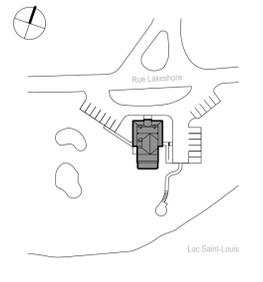
Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a400 - détails.dwg

Dessin no.  
**A-400**

À VENIR

Plan clé



<b>NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION</b>			
--	--	--	--

2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.08.28	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.
No	Date	Description	Init.

Sceau

Client  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Chamblin, suite 200,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 861-0132  
Télécopieur: (514) 861-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
DÉTAILS

Échelle

Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par  
-

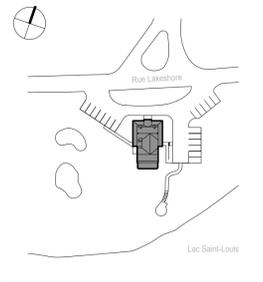
Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a400 - détails.dwg

Dessin no.  
**A-401**

À VENIR

Plan clé



**NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION**

2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.08.28	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.
No	Date	Description	Init.

Sceau

Client  
VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
300 rue Surrey Baie-d'Urfe, QC H9X 2E7

Architecture  
**AFFLECK DELARIVA**  
Affleck de la Rivière, Architectes  
1450, rue City-Chamblin, suite 230,  
Montréal, Québec H3A 2E6  
Téléphone: (514) 841-0132  
Télécopieur: (514) 841-5774  
Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie  
  
EXY  
1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
Montréal, Québec H3A 3C8  
Téléphone: (514) 931-1080

No du projet  
19-16

Nom du projet  
AGRANDISSEMENT ET  
RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin  
DÉTAILS

Échelle

Dessiné par  
CG - LC - MK

Vérifié par  
-

Date  
Friday, May 28, 2021

Fichier  
a400 - détails.dwg

Dessin no.  
**A-403**

COMPOSITIONS TYPIQUES - PLANCHERS, PLAFONDS, SOFFITES

**P1** PLANCHER DE LA GALERIE - PARTIE ANCIENNE  
 - DÉMANTÉLER COMPLÈTEMENT AVEC SOIN ET PAR ÉTAPES.  
 - CONSERVER LES PIÈCES DE BOIS EN VUE D'UNE RÉUTILISATION.  
 - EXCAVATION À FAIRE POUR METTRE À NU LE MUR DE FONDATION.

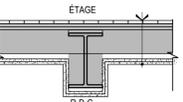
**P2** PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSEE - PARTIE ANCIENNE  
 - NOUVEAU TAPIS  
 - COMPOSITION EXISTANTE À CONSERVER

**P3** PLANCHER DE L'ÉTAGE - PARTIE ANCIENNE  
 - NOUVEAU PLANCHER EN BOIS FRANC.  
 - COMPOSITION EXISTANTE À CONSERVER

**S1** SOFFITE EXTÉRIEUR - PARTIE ANCIENNE  
 xx

**S2** PLAFOND DU RDC - PARTIE INTÉRIEURE  
 - NOUVEAU PLANCHER EN BOIS FRANC.  
 - PLANCHER EXISTANT CONTREPLAQUÉ 12 MM À CONSERVER  
 - PLANCHER EN BOIS MASSIF 19 MM  
 - BLOCAGE EN BOIS POUR ANCRAGE POUTRE ACIER 19 MM  
 - SOLIVES EXISTANTES À CONSERVER  
 - SUSPENTES MÉTALLIQUES  
 - PROFILÉS DE SUSPENTES  
 - 2 GYPSES TYPE 'X' 16mm  
 IPF : 25  
 RF : 60 MIN

**S3** RAGRÉAGE DU PLAFOND DE L'ÉTAGE - PARTIE ANCIENNE  
 xx



COMPOSITIONS TYPIQUES - MURS ET CLOISONS INTÉRIEURS

**C1** SOUFFLAGE - PARTIE ANCIENNE R : 14 MINIMUM  
 - PLAQUES DE PLÂTRE 16 MM.  
 - PARE-VAPEUR.  
 - COULBAGES EN BOIS 89 MM.  
 - ISOLANT 89 MM.  
 - MUR EXISTANT EN MADRIERS.  
 - VOIR COMPOSITIONS EXTÉRIEURES.

**C2** MUR DE LA SALLE DE CONFÉRENCE RF : 60 MIN  
 - PLAQUES DE PLÂTRE 16 MM.  
 - FOURRURE EN BOIS.  
 - MUR EXISTANT EN MADRIERS.  
 - VOIR COMPOSITIONS EXTÉRIEURES.

**C3** SOUFFLAGE, MUR DU VESTIBULE - PARTIE ANCIENNE  
 - PLAQUES DE PLÂTRE 16 MM.  
 - FOURRURE EN BOIS.  
 - MUR EXISTANT EN MADRIERS.  
 - VOIR COMPOSITIONS EXTÉRIEURES.

**C4** SOUFFLAGE CONFÉRENCE/VESTIBULE - PARTIE ANCIENNE  
 - PLAQUES DE PLÂTRE 16 MM.  
 - FOURRURE EN BOIS.  
 - MUR EXISTANT EN MADRIERS.  
 - VOIR COMPOSITIONS EXTÉRIEURES.

**C5** CLOISON EN GYPSE - SÉPARATION COUPE-FEU RF : 60 MIN  
 - FINI CÉRAMIQUE, FACE INTÉRIEUR DE MURS DES SALLES DE TOILETTES, SUR LA PLEINE HAUTEUR, VOIR DESSINS  
 - GYPSE 13mm (1/2") HYDROFUGE (CÔTÉ TOILETTES)  
 - GYPSE 16mm (5/8") HYDROFUGE (CÔTÉ TOILETTES)  
 - MONTANTS EN BOIS 150mm À 400mm C/C  
 - NOUVELLE LAINE INSONORISANTE TYPE ROXUL AFB  
 - GYPSE 16mm (5/8") TYPE 'X' (CÔTÉ CORRIDOR)  
 - GYPSE 13mm (1/2") TYPE 'X' (CÔTÉ CORRIDOR)

**C6** CLOISON EN GYPSE RÉGULIÈRE  
 - PLAQUE DE PLÂTRE 16mm (5/8")  
 - MONTANTS EN BOIS 89mm À 38mm C/C  
 - NOUVELLE LAINE INSONORISANTE TYPE ROXUL AFB  
 - PLAQUE DE PLÂTRE 16mm (5/8")

**C7** CLOISON DE TOILETTES  
 xx

**C8** MUR ENTRE LA CAFÉTÉRIA ET LES BUREAUX  
 À DÉTERMINER

**C9** GAINÉ D'ASCENSEUR  
 À DÉTERMINER

**C10** SOUFFLAGE - GAINÉ D'ASCENSEUR  
 À DÉTERMINER

**C11** GAINÉ MÉCANIQUE  
 À DÉTERMINER

**C12** RAGRÉAGE DE MURS E GYPSE  
 À DÉTERMINER



COMPOSITIONS TYPIQUES - ENVELOPPE

**M1-A** MUR DE FONDATIONS - PARTIE ANCIENNE R : 17 MINIMUM  
 - ENDUIT DE CHAUX SUR TOUTE LA SURFACE APPARENTE  
 - FACE INTÉRIEUR, REJOINTOYER EN PROFONDEUR AVEC MORTIER ET INJECTIONS DE COULIS PONCTUEL  
 - MUR DE FONDATION EN MOELLONS EXISTANT, ÉP. VAR.  
 - FACE EXTÉRIEUR, REJOINTOYER EN PROFONDEUR AVEC MORTIER ET INJECTIONS DE COULIS PONCTUEL  
 - ENDUIT DE CRÉPIS, ÉP. VAR., NIVELLER LA SURFACE  
 - PANNEAU DRAINANT AVEC MEMBRANE GÉOTEXILE FILTRANTE NON-TISSÉ  
 - ISOLANT RIGIDE EN POLYSTYRENE EXTRUDÉ TYPE 4, (R50pc) 75mm  
 - REMBLAIS COMPACTÉ (VOIR ING.)

**M1-B** MUR DE FONDATIONS - AGRANDISSEMENT R : 17 MINIMUM  
 xx

**M2** CHEMINÉE - PARTIE ANCIENNE  
 ..

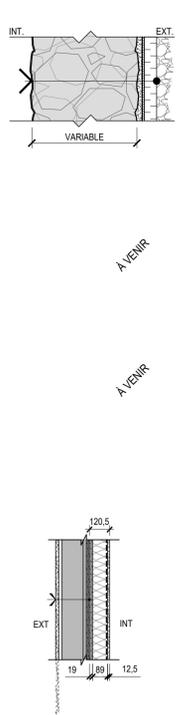
**M3** MUR D'ENVELOPPE - PARTIE ANCIENNE R : 14 MINIMUM  
 - NOUVEAU CRÉPI SUR TRELLIS MÉTALLIQUE.  
 - NOUVELLE FOURRURE EN BOIS.  
 - NOUVEAU CONTREPLAQUÉ 19 MM, VOIR STRUCTURE.  
 - COMPOSITION ET FINIS INTÉRIEURES, VOIR SOUFFLAGES ET MURS INTÉRIEURS

**M4** MUR D'ENVELOPPE - AGRANDISSEMENT R : 30 MINIMUM  
 xx

**M5** MUR D'ENVELOPPE - AGRANDISSEMENT R : 30 MINIMUM  
 xx

**T1** TOITURE - PARTIE ANCIENNE R : 14  
 xx  
 - PONTAGE EXISTANT, À CONSERVER  
 - PRÉVOIR LE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DES PIÈCES DE BOIS : 10%  
 - CHEVRONS ET STRUCTURE DE TOITURES EXISTANTS À CONSERVER  
 - RENFORCEMENT DE STRUCTURE, VOIR ING.  
 - ISOLANT GICLÉ EXISTANT 50 MM, À CONSERVER

**T2** TOITURE - AGRANDISSEMENT R : 41  
 xx  
 - PONTAGE EXISTANT, À CONSERVER  
 - PRÉVOIR LE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DES PIÈCES DE BOIS : 10%  
 - CHEVRONS ET STRUCTURE DE TOITURES EXISTANTS À CONSERVER  
 - RENFORCEMENT DE STRUCTURE, VOIR ING.  
 - ISOLANT GICLÉ EXISTANT 50 MM, À CONSERVER



COMPOSITIONS TYPIQUES - DÉMOLITION R : VALEUR ISOLANTE MINIMALE RF : RÉSISTANCE AU FEU REQUISE

**M1-D** MUR DE FONDATIONS - PARTIE ANCIENNE IPF : 150+ RF : 0 MIN  
 - ISOLANT GICLÉ À ENLEVER COMPLÈTEMENT. NETTOYER À SURFACE DU MUR.  
 - CONDITIONS DE MOISSURE.  
 - MUR DE FONDATION EN MOELLONS EXISTANT À CONSERVER, ÉP. VAR.  
 - REMBLAI EXISTANT À EXCAVER (VOIR ING.)

**M3-D** FINI EXTÉRIEUR - PARTIE ANCIENNE IPF : 150+ RF : 45 MIN  
 - CRÉPI 19mm SUR TRELLIS MÉTALLIQUE, À DÉMOLIR.  
 - ESPACE D'AIR 19mm AVEC FOURRURE EN BOI, À DÉMOLIR  
 - MUR DE MADRIERS HORIZONTAUX EN BOIS MASSIF PORTEUR 100 mm, À CONSERVER  
 - LATTES DE BOIS 25mm VERTICALES, À CONSERVER.  
 - LATTES HORIZONTALES 25mm, À CONSERVER  
 - FINI INTÉRIEUR 12MM EN LIÈGE, PAPIER PEINT OU FAUX BOIS, À DÉMOLIR

**M2-D** CHEMINÉE - PARTIE ANCIENNE IPF : 150+ RF : 0 MIN  
 - DÉGARNIR LES JOINTS SUR 76 MM  
 - ENLEVER ES BRIQUES FISSURÉES ET ENDOMMAGÉES, PRÉVOIR : %

**C2-D** CLOISON - PARTIE ANCIENNE  
 - PANNEAU DE GYPSE, À DÉMOLIR.  
 - COULBAGES DE BOIS, À DÉMOLIR.  
 - PANNEAU DE GYPSE, À DÉMOLIR

**P1-D** PLANCHER DE LA GALERIE - PARTIE ANCIENNE  
 - DÉMANTÉLER COMPLÈTEMENT AVEC SOIN ET PAR ÉTAPES.  
 - CONSERVER LES PIÈCES DE BOIS EN VUE D'UNE RÉUTILISATION.  
 - EXCAVATION À FAIRE POUR METTRE À NU LE MUR DE FONDATION.

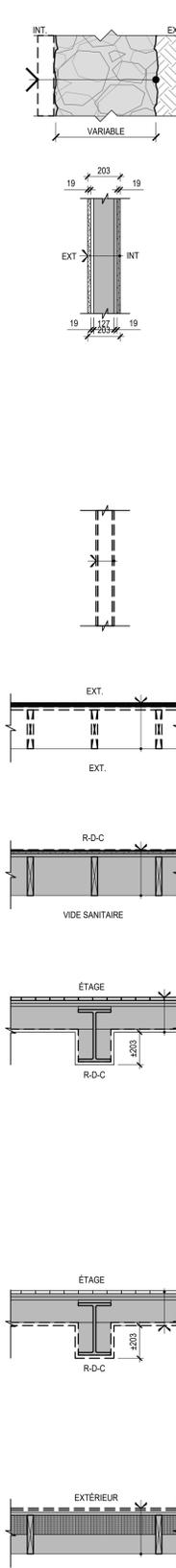
**P2-D** PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSEE - PARTIE ANCIENNE  
 - TAPIS EXISTANT À ENLEVER  
 - CONTREPLAQUÉ 19mm, À CONSERVER  
 - PONTAGE EN BOIS MASSIF 19mm À CONSERVER  
 - SOLIVES EN BOIS EXISTANTES À CONSERVER ET RENFORCER, VOIR STRUCTURE

**P3-D** PLANCHER DE L'ÉTAGE - PARTIE ANCIENNE  
 - PLANCHER EN BOIS FRANC À DÉMOLIR  
 - PLANCHER EXISTANT CONTREPLAQUÉ 12 MM À CONSERVER  
 - PLANCHER EN BOIS MASSIF 19 MM  
 - BLOCAGE EN BOIS POUR ANCRAGE POUTRE ACIER 19 MM  
 - SOLIVES EN BOIS ET POUTRE EN ACIER À CONSERVER, VOIR STRUCTURE.  
 - VOIR COMPOSITIONS DE PLAFOND.

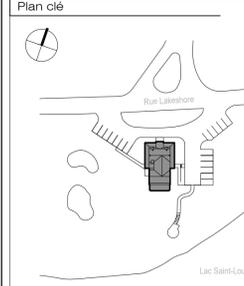
**S1-D** SOFFITE EXTÉRIEUR - PARTIE ANCIENNE  
 - SOFFITE EXISTANT EN CONTREPLAQUÉ, À DÉMOLIR.

**S2-D** PLAFOND DU RDC - PARTIE ANCIENNE IPF : 150+ RF : 0 MIN  
 - FINITION EXISTANTE EN PLÂTRE À DÉMOLIR.  
 - CONTREPLAQUÉ ET FINITION DE PLAFOND EN BOIS À DÉMOLIR  
 - SOLIVES EN BOIS ET POUTRE D'ACIER À CONSERVER, VOIR STRUCTURE.  
 - BLOCAGE EN BOIS POUR ANCRAGE POUTRE ACIER 19 MM  
 - VOIR COMPOSITIONS DE PLANCHER.

**T1-D** TOITURE - PARTIE ANCIENNE  
 - BARDEAUX D'ASPHALTE, À DÉMOLIR  
 - MEMBRANE EXISTANTE, À DÉMOLIR  
 - PONTAGE EXISTANT, À CONSERVER  
 - PRÉVOIR LE REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DES PIÈCES DE BOIS : 10%  
 - CHEVRONS ET STRUCTURE DE TOITURES EXISTANTS À CONSERVER  
 - RENFORCEMENT DE STRUCTURE, VOIR ING.  
 - ISOLANT GICLÉ EXISTANT 50 MM, À CONSERVER



Plan clé



NE PAS UTILISER POUR CONSTRUCTION

2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.08.28	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

No	Date	Description	Init

Scéau

Client

VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
 300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

Architecture

**AFFLECK DELARIVA**  
 Affleck de la Riv. Architectes  
 1450, rue City-Condéville, suite 230,  
 Montréal, Québec H3A 2E6  
 Téléphone: (514) 841-0132  
 Télécopieur: (514) 841-5774  
 Courriel: studio@affleckdelariva.com

Génie

**exp.**  
 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 8008  
 Montréal, Québec H3A 3C8  
 Téléphone: (514) 931-1080

No du projet

19-16

Nom du projet

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

Titre du dessin

COMPOSITIONS TYPES

Échelle

Dessiné par

CG - LC - MK

Vérifié par

-

Date

Friday, May 28, 2021

Fichier

a500 - compositions typiques et tableaux.dwg

Dessin no.

**A-500**

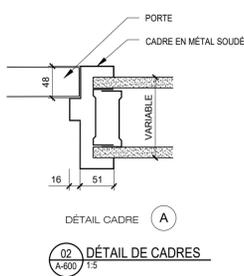
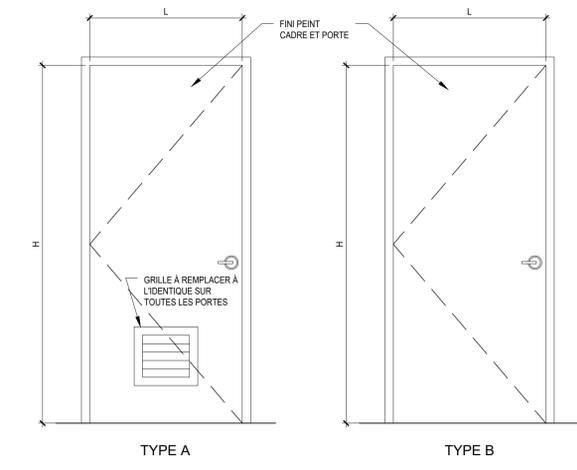
# BORDEREAU DES PORTES INTÉRIEURES

NO. PORTE	NOUVELLE PIÈCE ET OUVERTURE	TYPE D'INTERV.	ANCIENNE PIÈCE ET OUVERTURE	PORTES			CADRES			SEUIL	RÉSIST. FEU	GROUPE QUINC.	REMARQUES		
				DIMENSIONS		TYPE	MAT.	FINI	TYPE					MAT.	FINI
				L	H										
P100	100														
P101	101														
P102	102														
P103	103														
P104	104														
P105	105														
P106	106														
P107	107														
P108	108														
P109	109														
P110	110														
P111	111														
P112	112														
P113	113														
P114	114														
P200	200														
P201	201														
P202	202														
P203	203														
P204	204														
P205	205														
P206	206														
P207	207														
P208	208														
P209	209														
P210	210														
P211	211														
P212	212														
P213	213														

À COMPLÉTER

## LÉGENDE DES PORTES ET CADRES :

- LÉGENDE:**  
 AC : ACIER  
 BAP : BOIS ÂME PLEINE  
 AL : ALUMINIUM  
 P : PEINT



02 DÉTAIL DE CADRES  
A-600 1/5

### TABLEAU DES FINIS DE DÉMOLITION

LOCAUX	PLAFOND	PLANCHER	MUR	PLINTHE	PORTE ET CADRE	SEUIL	NOTES
100 - VESTIBULE							
101 - SALLE DE CONSEIL							
102 - VESTIBULE							
103 - RANGEMENT							
104 - CORRIDOR							
105 - SALLE DE WC							
106 - SALLE DE WC							
107 - SALLE DE WC							
108 - CORRIDOR							
109 - ACCUEIL							
110 - CORRIDOR							
111 - ESCALIER							
112 - BUREAU							
113 - ARCHIVES							
114 - SOLARIUM							
200 - CORRIDOR							
201 - CORRIDOR							
202 - BUREAU							
203 - BUREAU							
204 - BUREAU							
205 - CORRIDOR							
206 - SALLE DE WC							
207 - SALLE DE WC							
208 - VOÛTE							
209 - BUREAUX OUVERTS							
210 - BUREAU							
211 - BUREAU							
212							
213							

À COMPLÉTER

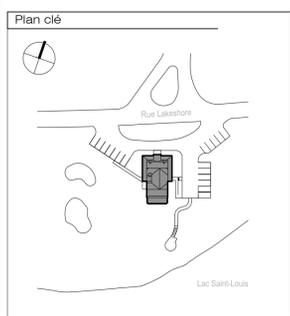
- NOTES :**  
 - FINI DE CÉRAMIQUE SUR PLANCHER ET MURS À DÉMOLIR  
 - PORTES EN ACIER ET SEUIL EN MARBRE À DÉMANTÉLER ET CONSERVER, RESTAURER ET RÉINSTALLER SELON LES DESSINS
- À DÉMOLIR  
 À CONSERVER

### TABLEAU DES FINIS DE CONSTRUCTION

LOCAUX	PLAFOND	PLANCHER	MUR	PLINTHE	PORTE ET CADRE	SEUIL	NOTES
100 - VESTIBULE							
101 - SALLE DE CONSEIL							
102 - VESTIBULE							
103 - RANGEMENT							
104 - CORRIDOR							
105 - SALLE DE WC							
106 - SALLE DE WC							
107 - SALLE DE WC							
108 - CORRIDOR							
109 - ACCUEIL							
110 - CORRIDOR							
111 - ESCALIER							
112 - BUREAU							
113 - ARCHIVES							
114 - SOLARIUM							
200 - CORRIDOR							
201 - CORRIDOR							
202 - BUREAU							
203 - BUREAU							
204 - BUREAU							
205 - CORRIDOR							
206 - SALLE DE WC							
207 - SALLE DE WC							
208 - VOÛTE							
209 - BUREAUX OUVERTS							
210 - BUREAU							
211 - BUREAU							
212							
213							

À COMPLÉTER

- NOUVEAU  
 À CONSERVER



NE PAS UTILISER  
POUR  
CONSTRUCTION

No	Date	Description	Int
2	2021.05.28	PLANS ET DEVIS 50%	M.K.
1	2021.05.13	ÉMIS POUR APPROBATION	C.G.

**Scéau**

**Client**  
 VILLE DE BAIE-D'URFÉ  
 300 rue Surrey Baie-d'Urfé, QC H9X 2E7

**Architecture**  
**AFFLECK DELARIVA**  
 Affleck de la Rivière, Architectes  
 1450, rue City-Council, suite 230  
 Montréal, Québec H3A 2J4  
 Téléphone: (514) 841-0133  
 Télécopieur: (514) 841-0774  
 Courriel: studio@affleckdelariva.com

**Génie**  
**exp.**  
 EXP  
 1001 Boulevard de Maisonneuve O., Bureau 808  
 Montréal, Québec H3A 3C8  
 Téléphone: (514) 931-1080

**No du projet**  
 19-16

**Nom du projet**  
 AGRANDISSEMENT ET  
 RÉNOVATION DE L'HÔTEL  
 DE VILLE DE BAIE-D'URFÉ

**Titre du dessin**  
 TABLEAUX DE PORTES ET FINIS

**Échelle**

**Dessiné par**  
 CG - LC - MK

**Vérifié par**

**Date**  
 Friday, May 28, 2021

**Fichier**  
 #600 tableaux portes et fins.dwg

**Dessin no.**  
 A-600